

# RAPPORT D'ACTIVITÉS | 2017



**S I T O M**  
DES VALLÉES DU MONT-BLANC

1159, rue de la Centrale  
74 190 PASSY  
04-50-78-10-48  
[contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr)

## CARACTÉRISTIQUES ET COMPÉTENCES

Présentation du SITOM	P- 4
Organisation du SITOM	P - 8

## PRÉVENTION DES DÉCHETS

Objectif de réduction	P- 10
Eco-exemplarité	P - 11
Gaspillage Alimentaire	P - 12
Compostage	P- 14
Éco-verres : les verres réutilisables	P - 22
Stop pub	P - 22
Textiles	P - 23
DEEE	P - 24
Collectes spécifiques	P - 25
Tonnages évités en 2017	P - 26

## TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le Verre	P - 28
Les Recyclables	P - 32
Les Ordures Ménagères résiduelles	P - 38
Tonnages traités: indicateurs 2017	P - 39
L'usine d'incinération de Passy	P - 40
La déchèterie de Passy	P - 48
La décharge de la Frasse	P - 49

## **INDICATEURS FINANCIERS**

Les déchets compostables	P - 50
Le Verre, les Recyclables, et les DEEE	P - 50
L'usine d'incinération de Passy	P - 51
La déchèterie de Passy	P - 51
La décharge de la Frasse	P - 52
Les dépenses transversales	P - 52
Bilan financier	P - 53
Le coût des différents flux de déchets	P - 54

## **COMMUNICATION**

Contexte	P - 56
Communication écrite	P - 57
Communication orale	P - 64

## **SYNTHÈSE**

P - 72
--------

## 1

### PRÉSENTATION DU SITOM 1-1 Historique du SITOM



#### avant 1969

Chaque commune gérait ses déchets ménagers et ses encombrants.

Le plus souvent, ils étaient stockés dans des décharges non contrôlées.

#### 1969

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la moyenne vallée de l'Arve, à 11 communes, est créé. Il deviendra le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à 20 communes, en 1991.

#### 1974

Le SITOM se dote d'un broyeur pour diminuer le volume des ordures ménagères. Les déchets broyés sont déposés puis enfouis à la décharge de la Frasse (Passy-Chedde).



#### 1993

Les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent.

Les premiers déchets sont incinérés en 1995.

#### 1994

Pour éviter les dépôts sauvages encore existants, le réseau de déchèteries pour la collecte des déchets encombrants, se met en place.



#### 2000

La réhabilitation de la décharge de la Frasse commence, elle se terminera en 2006. Elle a accueilli environ 320 000 tonnes de déchets en 21 années (de 1974 à 1995).

Ce site nécessite, et nécessitera toujours, un entretien et le traitement des effluents liquides à la station d'épuration de Passy. Il est surveillé par les services de l'Etat.

#### 2001

De 2001 à 2003, le tri des déchets ménagers recyclables est progressivement mis en place sur les 20 communes.



## depuis 2009

Pour respecter le Grenelle de l'environnement, le SITOM s'est engagé dans une démarche pour la réduction des déchets. Par exemple, l'opération de compostage individuel et collectif a débuté en 2009.



### 2011

Installation de 15 conteneurs pour la collecte des « Textiles, Chaussures et Linge de maison » sur le territoire pour revente et recyclage.

### 2012

Lancement de la démarche d'éco-exemplarité des collectivités pour la réduction des déchets.

Praz-sur-Arly est la première commune à s'engager pour ses services administratifs.



### 2013

Le cap de 2 500 foyers équipés de composteurs individuels du SITOM est atteint.

### 2014

Construction du nouveau bâtiment de transfert des Recyclables et d'une plateforme de transfert du Verre.



### 2015

Travaux à la décharge de La Frasse à Passy pour remise en état de la couverture sommitale et amélioration des réseaux d'évacuation des eaux.

### 2016

Remplacement du Groupe Turbo Alternateur de l'usine d'incinération, produisant l'électricité à partir de la vapeur, par un outil plus performant. Il permet de garantir le rachat de l'électricité pendant 15 ans et permettrait le raccordement d'un réseau de chaleur pour alimenter des bâtiments en chauffage



### 2017

1er site de compostage partagé de Quartier inauguré aux Erables sur le terrain communal des Houches.

## 1-2 Territoire et population

Le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc s'étend sur 751,5 km<sup>2</sup>, à cheval sur les départements de la Haute- Savoie (74) et de la Savoie (73).

Les collectivités adhérentes au S.I.T.O.M. des Vallées du Mont-Blanc sont :

- la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc CC VCMB (4 communes)
- la Communauté d'Agglomération Arlysère pour une partie de son territoire (6 communes du Val d'Arly)
- la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc CC PMB (10 communes)

- 2 départements
- 2 Communautés de Communes
- 1 partie d'une Communauté d'Agglomération
- 20 Communes
- 751,5 Km<sup>2</sup>
- 62 363 habitants

### Répartition des habitants

Suite au recensement INSEE de 2017, 62.363 habitants ont été comptabilisés sur le territoire du SITOM (dont 4.5% vivent en Savoie). Ce nombre d'habitants varie selon les périodes de l'année et peut atteindre 200 000 personnes durant la saison touristique.

La population DGF est estimée à 103 437 habitants. Ce chiffre est calculé sur la base de la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L.2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est représentatif de la population moyenne présente sur le territoire en intégrant l'impact touristique.

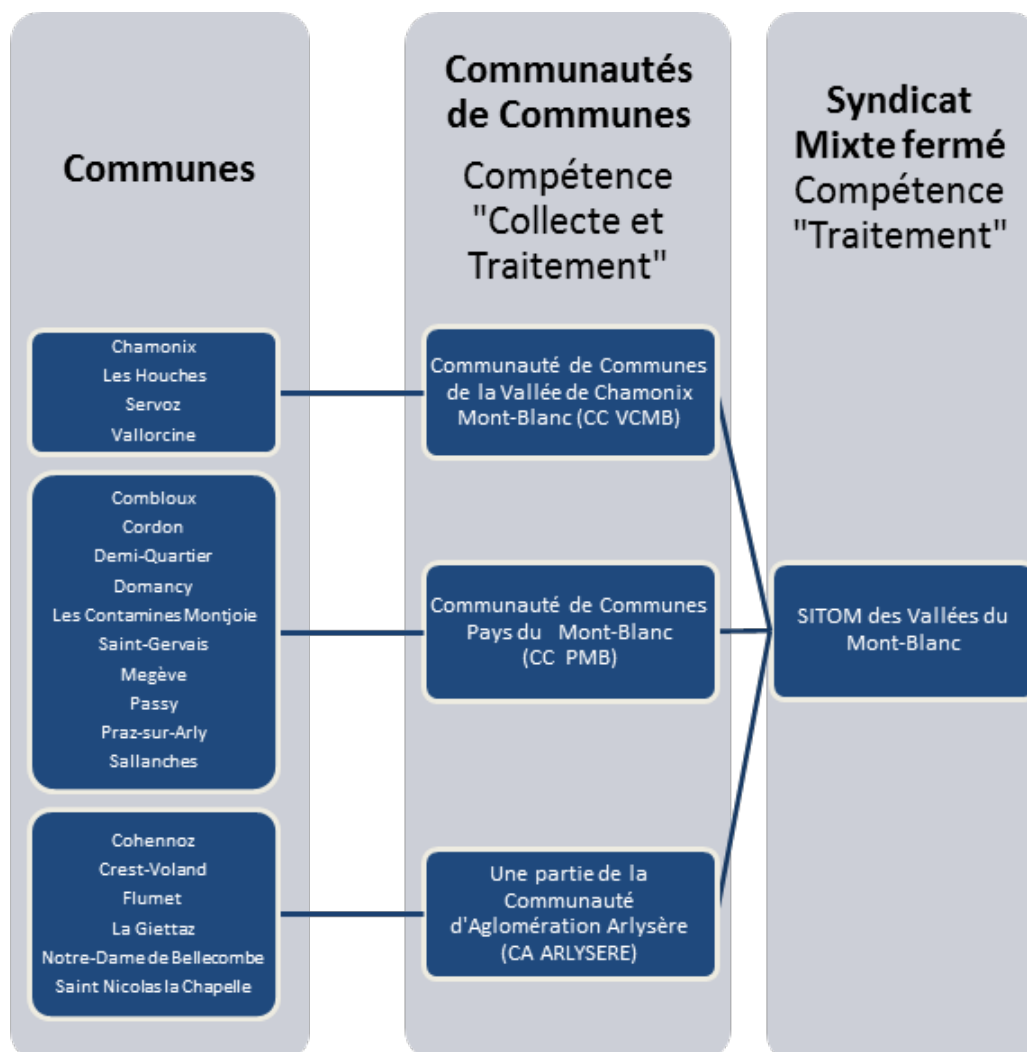
La densité moyenne de ce territoire est de 83,2 habitants au km<sup>2</sup>. Elle est assez faible et comprise entre 9,4 habitants / km<sup>2</sup> pour Vallorcine et 274,5 habitants / km<sup>2</sup> pour Domancy.

Le territoire du SITOM est très hétérogène puisque sa commune la moins peuplée (Cohennoz) compte 164 habitants alors que la plus peuplée (Sallanches) compte 16 446 habitants. De plus, l'impact touristique est très variable d'une commune à l'autre; certaines voient leur population quadrupler durant la saison alors que pour d'autres, cet impact est presque inexistant.

	Communes	Population permanente 2017	Population DGF 2017
CC VCMB	Chamonix-Mont-Blanc	9 399	18 802
	Les Houches	3 024	5 641
	Servoz	1 023	1 281
	Vallorcine	411	676
		<b>13 857</b>	<b>26 400</b>
CC PMB	Combloux	2 176	4 424
	Cordon	1 008	1 724
	Demi-Quartier	965	2 193
	Domancy	2 040	2 136
	Les Contamines-Montjoie	1 246	4 063
	Megève	3 465	10 808
	Passy	11 276	11 808
	Praz sur Arly	1 339	3 486
	Saint Gervais-les-Bains	5 689	11 520
	Sallanches	16 446	17 504
		<b>45 650</b>	<b>69 666</b>
CA Arlysère	Cohennoz	164	766
	Crest Voland	399	1 159
	Flumet	834	1 474
	La Giettaz	440	1 036
	Notre-Dame-de-Bellecombe	510	2 136
	Saint-Nicolas-la-Chapelle	509	800
		<b>2 856</b>	<b>7 371</b>
	<b>Total SITOM</b>	<b>62 363</b>	<b>103 437</b>

## 1-3 Compétences

La compétence attribuée au SITOM par ses collectivités adhérentes est le « traitement des déchets ménagers ».



A ce titre, le SITOM assure par le biais de prestataires :

- la collecte du Verre des conteneurs de 3 et 4 m<sup>3</sup> et son recyclage
- le transfert jusqu'au centre de tri des Recyclables et leur recyclage
- le traitement des Ordures Ménagères par incinération avec valorisation énergétique

Le SITOM assure également :

- la communication sur la prévention et la gestion des déchets
- la gestion de la déchèterie de Passy pour le compte de la CC PMB et CC VCMB
- la gestion de la décharge de la Frasse à Passy
- le suivi de la décharge des Egratz à Passy

## 2

### ORGANISATION DU SITOM

#### 2-1 Représentants du SITOM

Le SITOM est soumis au suffrage indirect. Ses représentants sont élus parmi les conseillers municipaux ou communautaires:

**8 délégués pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.**

**12 délégués pour la Communauté d'Agglomération ARLYSERE.**

**21 délégués pour la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.**

Ainsi 41 délégués titulaires représentent la collectivité, auxquels s'ajoutent le même nombre de suppléants.

Parmi les délégués, certains d'entre eux participent au Bureau syndical, à la Commission d'Appel d'Offres ou à des Commissions de travail, tous participent au Comité Syndical.

Depuis les élections de 2014, le Président est Philippe DREVON, le premier Vice-Président Daniel FREYMANN et le deuxième Vice-Président Gérard DÉLÉMONTEX.



## 2-2 Personnel du SITOM

### Directrice :

Tanya SINCERETTI

### Secrétaire - comptable :

Valérie ERBA

### Animateurs:

Deux animatrices sont parties en disponibilité en 2017 :

- Magali BOTTOLLIER (départ le 30/08/2017)
- Stéphanie LIEZE (départ le 2/11/2017)

Fin 2017, les animateurs en poste sont Justine DEVINCRE, Valérie ROBIN, Béranger BERTIN et François LARIVIERE. Le recrutement d'un animateur est en cours pour début janvier 2018.

### L' équipe d'animation:



#### Justine DEVINCRE

Missions:

- Animations scolaires
- Documents de communication



#### Valérie ROBIN

Missions:

- Diffusion consignes de tri en habitat collectif
- Formation « Gros producteurs »



#### Béranger BERTIN

Missions:

- Manifestations éco-responsables
- Suivi de collecte et sensibilisation en porte-à-porte
- Animations « Grand public » et en collèges-lycées-établissements spécialisés



#### François LARIVIERE

Missions:

- Compostage collectif
- Lutte contre le gaspillage alimentaire



X

Missions:

- Réduction des déchets ménagers et assimilés
- Compostage individuel

# PRÉVENTION DES DÉCHETS

## 1

## OBJECTIF DE RÉDUCTION

La loi de transition énergétique adoptée le 17/08/2015 fixe un objectif de réduction de **10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA= Verre + Recyclables + OM + Déchèteries)** en kg/hab entre 2010 et 2020.

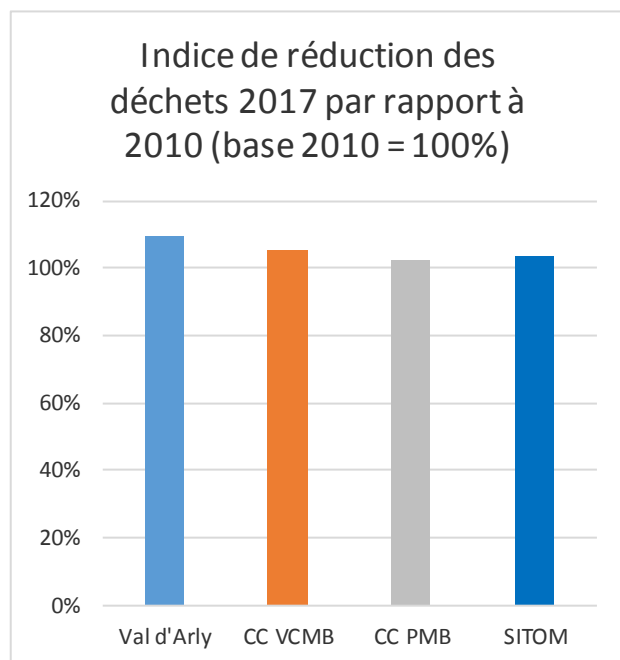
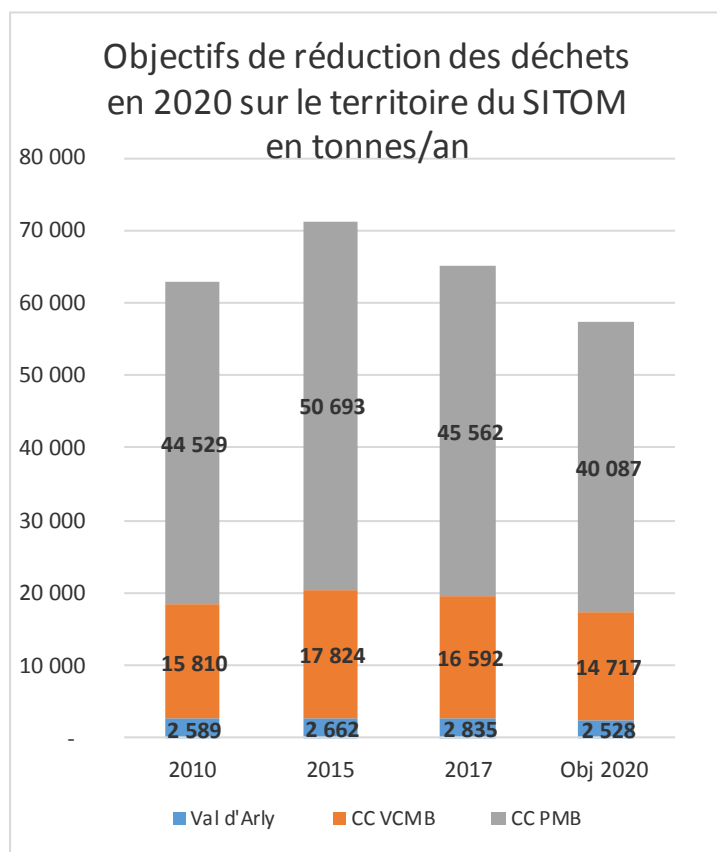
### OBJECTIFS 2020 POUR LE SITOM PAR RAPPORT À 2017:

- Réduire les tonnes collectées de 7 657 tonnes

Sur le territoire du SITOM, cela implique de réduire les DMA collectés à 57 330 tonnes en 2020. Il est donc nécessaire de réduire les tonnages collectés par les collectivités de 5 600 tonnes par rapport à 2010 et de 7 657 tonnes par rapport à 2017.

Chaque collectivité adhérente doit établir un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) pour décrire les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Le SITOM a accompagné ses collectivités adhérentes pour l'élaboration de leurs PLP. La CC PMB a adopté son PLP fin 2017.

La CCVCMB et la CA Arlysère sont en cours d'élaboration de leur PLP.



**Objectif 2020: indices de 90%**

# 2

## ECO-EXEMPLARITÉ

### 2-1 Déroulement général

Le Conseil Général 74 a lancé un appel à projets en automne 2011, et a retenu celui du SITOM : l'éco-exemplarité du SITOM et de ses collectivités adhérentes (20 communes, 3 CC).

Ce projet s'est déroulé en 3 phases :

- 2012 – 2014 : mise en place de l'éco-exemplarité au sein des services administratifs.
- 2015 – 2016 : l'éco-exemplarité dans les services techniques.
- depuis 2017 : extension de l'éco-exemplarité à tous les autres services et bâtiments communaux (école, ADMR, centre de loisirs, bibliothèque, ...) et intercommunaux.

### 2-2 Mise en oeuvre de l'éco-exemplarité

La démarche d'éco exemplarité s'est poursuivie en 2017 avec différentes actions.

- L'envoi d'une lettre semestrielle dédiée aux 2 300 agents communaux et intercommunaux, jointe à leur fiche de paye pour annoncer les Portes Ouvertes en avril 2017 et pour repéciser les consignes de tri, du verre et des plastiques en septembre 2017.
- La diffusion régulière d'un article dans le document joint aux fiches de payes des agents communaux de Chamonix (5 articles en 2017).

**Le plastique, une matière modulable :**

La famille des plastiques regroupe de nombreuses matières très différentes ayant des caractéristiques spécifiques à chaque utilisation : durabilité, élasticité, transparence, résistance aux éléments chimiques, aux écarts de température, aux chocs et à l'abrasion...

Elles ont cependant un point commun : leur base est une résine formée à partir d'hydrocarbures, généralement le pétrole.

Il existe actuellement deux grands groupes de résines :

- les thermoplastiques dont la structure et la viscosité peuvent être modifiées par chauffage et refroidissement successifs, de façon réversible.
- les thermodurcissables qui, au moment de leur confection voient leurs résines se transformer en objets très durables et insolubles. Il ne sera plus possible de modifier leurs structures, leurs formes ou leur rigidité après la fabrication du plastique. Ils ne sont pas recyclables. Ce groupe compte 6 polymères différents.

Sur le territoire du SITOM, seuls les plastiques en forme de bouteilles et flacons sont acceptés dans les conteneurs à signalétique jaune, dédiés aux papiers et emballages Recyclables.

Cette consigne simplifiée permet de recueillir 2 polymères pour lesquels les filières de recyclage existent et sont pérennes : le PET (Polyéthylène Téréphtalate) et le PEHD (Polyéthylène Haute Densité).

**Aujourd'hui, comment bien trier le Plastique ?**

Suite à la Loi de Transition Énergétique et au plus tard en 2022, les collectivités auront obligation de collecter tous les emballages plastiques, en vue de les recycler. Pour ce faire, les Centres de tri devront subir des modifications techniques afin de reconnaître les différentes catégories de plastique.

De nouvelles filières de recyclage se développeront dans les années à venir.

SITOM des vallées du Mont-Blanc - 04 50 78 10 43 - contact@sitom.fr - www.sitomdesvalléesmontblanc.fr - LE PTTFR S'ASSURANTON 17

Lettre d'information dédiée aux agents

## 3

### GASPILLAGE ALIMENTAIRE

#### 3-1 Gourmets - Bags pour les restaurants

Dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention des Déchets, le SITOM met en place des actions contre le gaspillage alimentaire et a engagé une démarche de sensibilisation auprès des restaurateurs.

Pour ce faire, le SITOM distribue gratuitement aux restaurateurs des « gourmets bags » (boîte alimentaires). Les clients ont ainsi la possibilité de ramener leurs restes de repas pour les terminer à la maison.

Une convention de 2 ans est signée entre le SITOM et le restaurateur. Celui-ci s'engage à communiquer sur l'opération auprès de ses clients et aussi à respecter le tri des autres déchets (Verre, Recyclables, cartons, ...)

Les restaurateurs participants sont à retrouver sur : <http://gourmetbag.fr/>

- 19 restaurants engagés fin 2017:  
CC VCMB = 8  
CC PMB = 10  
Val d'Arly = 1
- 1 680 Gourmets-Bag distribués



## 3-2 Interventions en milieu scolaire

Au printemps 2017, le SITOM a lancé une opération d'accompagnement de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. Au cours de l'année, trois établissements scolaires pilotes ont été retenus :

- Ecole communale des Houches
- Maison Familiale Rurale Le Belvédère de Sallanches
- Ecole Saint Joseph de Sallanches

A l'aide d'une campagne de pesée (ordures ménagères, pain, matières compostables), il est possible de mesurer le gaspillage lié au surplus de commande, à la préparation des repas et aux retours d'assiette des élèves.

Puis grâce à une réunion de concertation avec tous les acteurs concernés (direction, personnel de cantine, diététicienne, instituteurs, élèves...), une réflexion est menée pour la mise en place d'actions « Anti-gaspi ». Le SITOM veille à leur mise en œuvre pour vérifier la diminution du gaspillage. Voici quelques exemples d'actions « Anti-gaspi » :

- Création d'un gâchis-mètre pour sensibiliser sur la quantité de pain jeté
- Création d'un questionnaire par les élèves avec une analyse de l'enquête
- Mise en place de ramequins « petite faim » et « grande faim » en primaire
- Création d'un exposé sur un légume peu apprécié par les élèves
- Visite de la Cuisine Centrale pour sensibiliser les élèves à la préparation des repas
- Ecriture d'un livre blanc sur les actions contre le gaspillage alimentaire de l'établissement

Ce programme s'inscrit dans la continuité de la mise en place des composteurs à la cantine scolaire. En effet, l'efficacité de la lutte contre le gaspillage se vérifie avec des composteurs moins remplis.



Affichage «anti-gaspi» aux Houches



## 4

## COMPOSTAGE

### 4-1 Le compostage individuel

Le compostage individuel est une technique de valorisation des déchets organiques d'origine végétale. C'est un moyen de détourner les déchets de cuisine et de jardin (environ 50 kg/an/habitant) du sac d'ordures ménagères et/ou de la déchetterie, en les transformant en engrais naturel, limitant ainsi le volume d'ordures ménagères traité par la collectivité.

Le compost ainsi obtenu, au bout d'environ un an, peut être épandu dans les jardins potagers ou d'ornement.

Depuis 2009, le SITOM mène une opération d'accompagnement au compostage individuel. Pour se faire, le SITOM vend des composteurs en bois ou en plastique accompagnés d'un bio-seau, aux foyers du territoire au prix subventionné de 15 euros. Des bio-seaux supplémentaires sont proposés à 2 euros.

Les permanences, sans rendez-vous préalable, donnent la possibilité aux acquéreurs de venir récupérer leur composteur (9h à 12h et de 13h30 à 16h30) avec des explications fournies par un animateur.

- 31 permanences
- 381 nouveaux foyers équipés en 2017
- 242 tonnes d'Ordures Ménagères évitées en 2017
- En totalité, 3 846 foyers équipés et 1 036 tonnes d'ordures ménagères évitées de 2009 à 2017
- Environ 60 000 € TTC d'économie de collecte et d'incinération en 2017

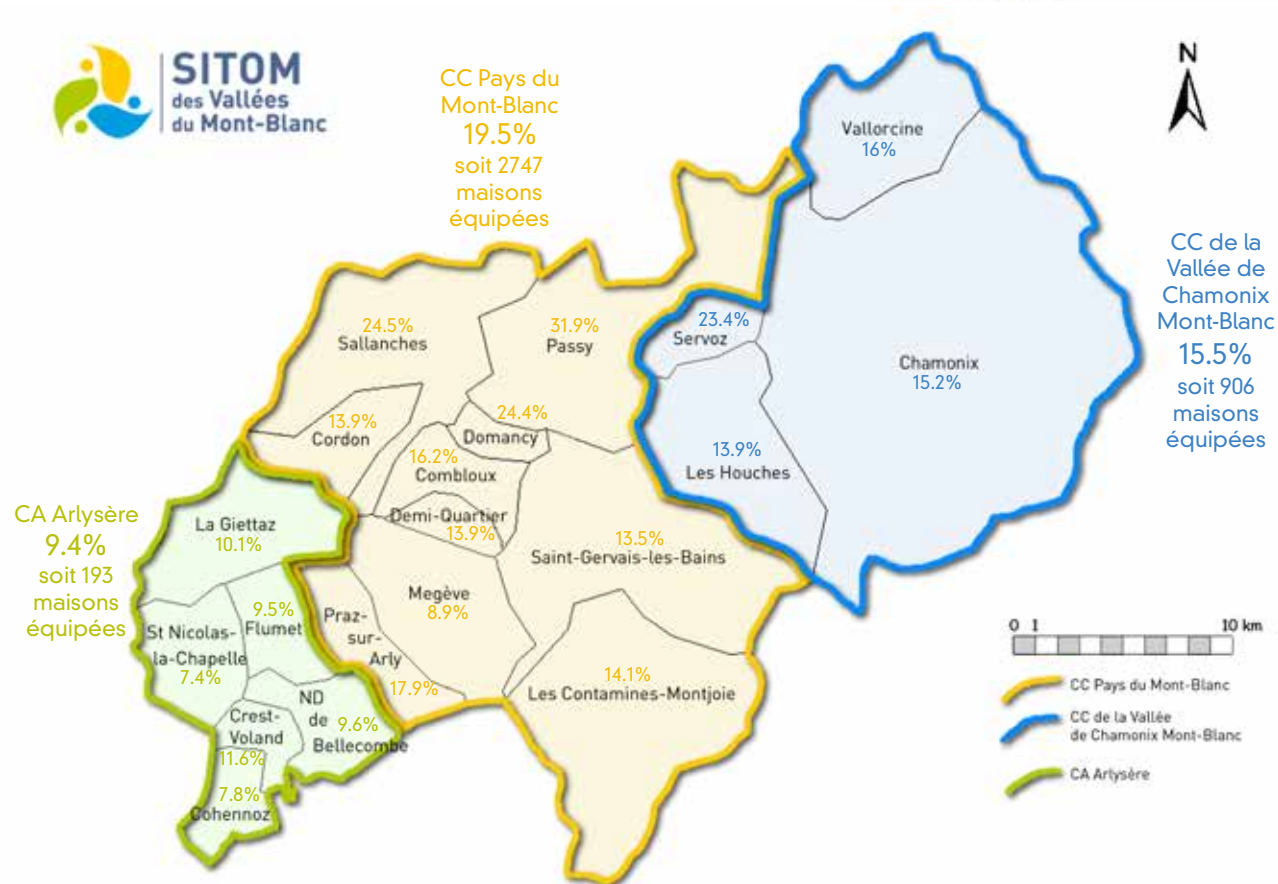


Vente de composteurs

## Répartition des acquéreurs de composteurs sur les différentes communes

En 2017, on compte 381 nouveaux foyers équipés pour 460 composteurs vendus (316 bois et 144 plastiques), lors de 31 permanences. En effet, 61 foyers ont acheté 2 composteurs.

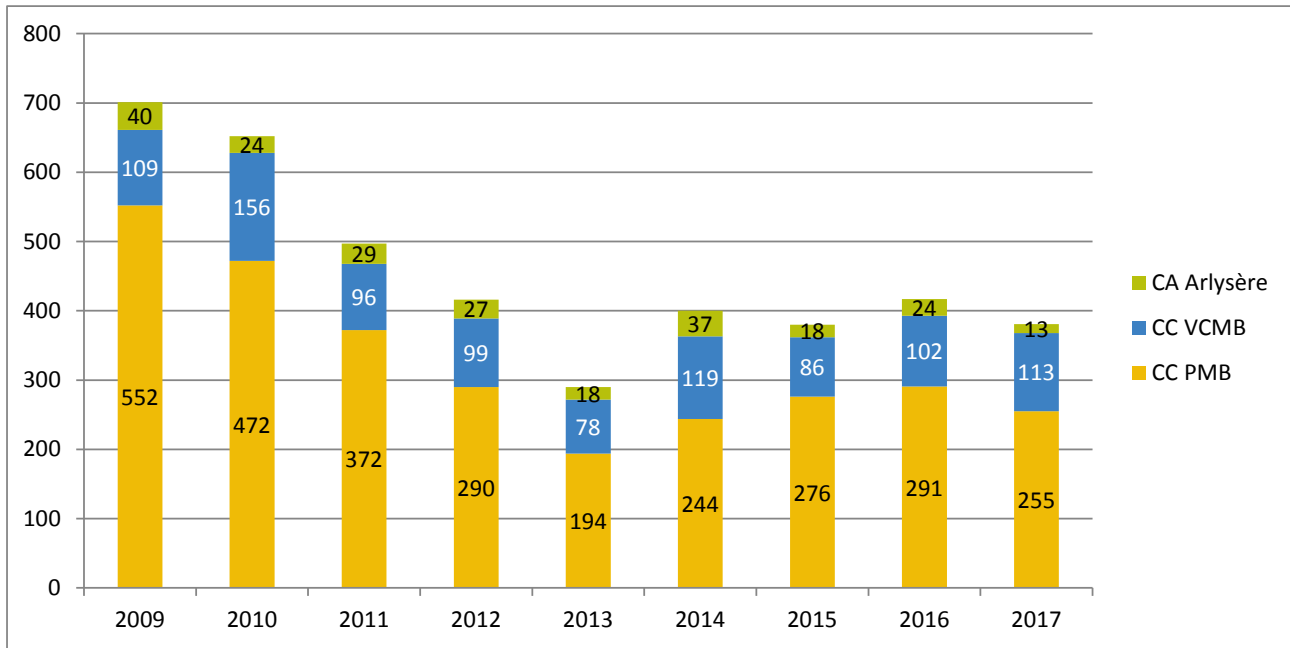
Au global, depuis 2009, 3 846 foyers ont été équipés, soit environ 17,5 % des maisons individuelles (permanents + secondaires). Ce taux est plus faible sur les communes du Val d'Arly, plus rurales, qui pratiquent plus le compostage en tas ou nourrissent les animaux.



Pourcentage de maisons équipées en composteurs individuels du SITOM, par commune à fin 2017

# PRÉVENTION DES DÉCHETS

## Évolution du nombre d'acquéreurs de 2009 à 2017



## Suivi des acquereurs et communication en 2017

Comme chaque année, le SITOM propose une lettre d'information aux acquéreurs. Les lettres sont toutes consultables sur le site internet du SITOM:

<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Informations-sur-le-compostage>

**LETTRÉ N°11 : petits rappels...**

**Que mettre dans son composteur ?**

**Environ 50 % de matières humides**

- Epluchures de fruits et légumes (pommes, etc. agrumes...)
- Reste de fruits et légumes abîmés ou cassés
- Déchets de potager (restes de légumes, tiges indigestes, herbes...)
- Restes des plantes (à éviter généralement)
- Mari de thé, de tisane, de café avec le filtre en papier
- Restes de repas (viande et œufs sauf le poisson et le poulet)
- Papiers souillés ou humides (serviettes, mouchoirs, essuie-tout... éviter les couleurs vives...)

**Environ 50 % de matières sèches**

- Copulins d'œufs et coquilles d'œufs, coques de noix et noisettes pilées
- Litière d'animaux des rongeurs, plumes, poils, cheveux
- Feuilles mortes, saie de hache coupée ou broyée, branches d'arbres
- Mousses, lichens (ajout le compost)
- Branche de petites herbes, copeaux de bois, fleurs fanées, foin, paille
- Tourte de paille (à sécher préalablement)
- Petite quantité de résineux (sapin, épicéa, Douglas... à privilégier le feuillage)

**Ces bio-déchets qui posent question... !**

**Les agrumes ?**

Les peaux de pamplemousse, d'orange, de citron... sont riches en éléments résineux (limonène).

Elles se décomposent rapidement à froid, les mélangez bien aux autres bio-déchets lors de chaque apport.

L'écoule résineux à humidifier la paille pour que les micro-organismes dégradent la matière, la matière ne pose aucun problème, les quantités sont très faibles dans le composteur. Les agrumes traités après récolte sont à mettre dans le composteur sans hésitation.

**Les aiguilles de résineux et les résineux ?**

Les aiguilles de résineux sont dégradées par les acariens et les champignons.

Les résineux se décomposent plus lentement que les feuilles en raison d'une moindre quantité d'azote. En quantité limitée (20% du volume total), ils peuvent être introduits dans le composteur.

Si vous ne pouvez être certains pour le paillage, mettez-les en sac et brûlez-les (herbes, branches...)

**Les mouchoirs, serviettes en papier, essuie-tout ?**

Le papier soigné, comme les mouchoirs, les serviettes en papier ou les essuie-tout, sont constitués de cellulose blanche (du carbone).

Il se dégrade vite dans le composteur !

Également, le fil en papier du bout de café et le sachet de thé et le sachet de thé se compostent, tout comme le papier kraft. Attention, évitez les serviettes en papier de couleur ou, elles contiennent des métaux lourds.

**Coques de noix et de noisettes ?**

Dans et restes en cuisine, les coques et coquilles de noix, noisettes, pistaches et autres fruits à coque se décomposent facilement.

Elles sont toutefois utiles dans le compost car elles contiennent des graisses d'origine végétale. La dégradation se poursuit une fois au sol, si le compost n'est pas utilisé.

Au contraire, ces résidus peuvent être bien conservés en paillage !

**Les coquillages et les crustacés ?**

Comme les coquilles d'œufs, les coquilles de moules, de crevettes, de crustacés, se compostent facilement dans le compost après séchage.

Les gros coquillages (coques, palourdes...), sont à broyer avant d'être mis dans le compost. Les coquilles blanches de calcium ont du sel.

Les restes de crustacés (coques, palourdes...), sont également riches, après quelques mois, dans le calcium, sur le sol et le compost, il est pas utile.

**Les plantes et fruits malades ?**

La compostage et la décomposition des végétaux morts, conduisent à l'augmentation naturelle d'humidité. La hausse de température accélère la destruction des maladies des végétaux. L'apport de compost prévient l'humidité d'excès.

Continuez à arroser de l'eau dans le compost, soit en le brassant une fois par mois, soit en l'arrosant avec une ligne arrosée à chaque apport. La dégradation du compost sera d'autant meilleure.

**Les graines de pois, de légumes, de fleurs et les « mauvaises herbes » ?**

En dehors des plantes toxiques (ortie, etc.), la terre, les graines de pois, de légumes, de fleurs, de mauvaises herbes, les graines de tomates, de courges... peuvent être placées dans le compost à condition qu'elles soient suffisamment sèches ou détrempées les graines. Prenez à bien sécher le compost, à moins que le sol soit humide.

Au contraire, jeter les herbes avec leurs graines dans une fosse à compost, elles mourront par manque de lumière et d'humidité.

Enfin, vous pouvez aussi mélanger ces plantes avec des graines pendant quelques semaines, dans un sac d'eau de pluie pour les faire mourir. Ce « pain » pourra être utilisé directement sur le compost.

Source: PEPIN D., 2013. Compostez et profitez pour un jardin sain. Neige et produits. Terre vivante. Mars, 22p.

SITOM des Vallées du Mont Blanc. Plus d'infos au 04 30 79 70 49 ou [compostage@sitom.fr](mailto:compostage@sitom.fr)

Lettre d'information réalisée en 2017



## Bilan d'évitement des Ordures Ménagères pour 2017



En 2017, 203 acquéreurs ne compostaient pas avant de venir acheter un composteur au SITOM (soit 52,5% des acquéreurs).

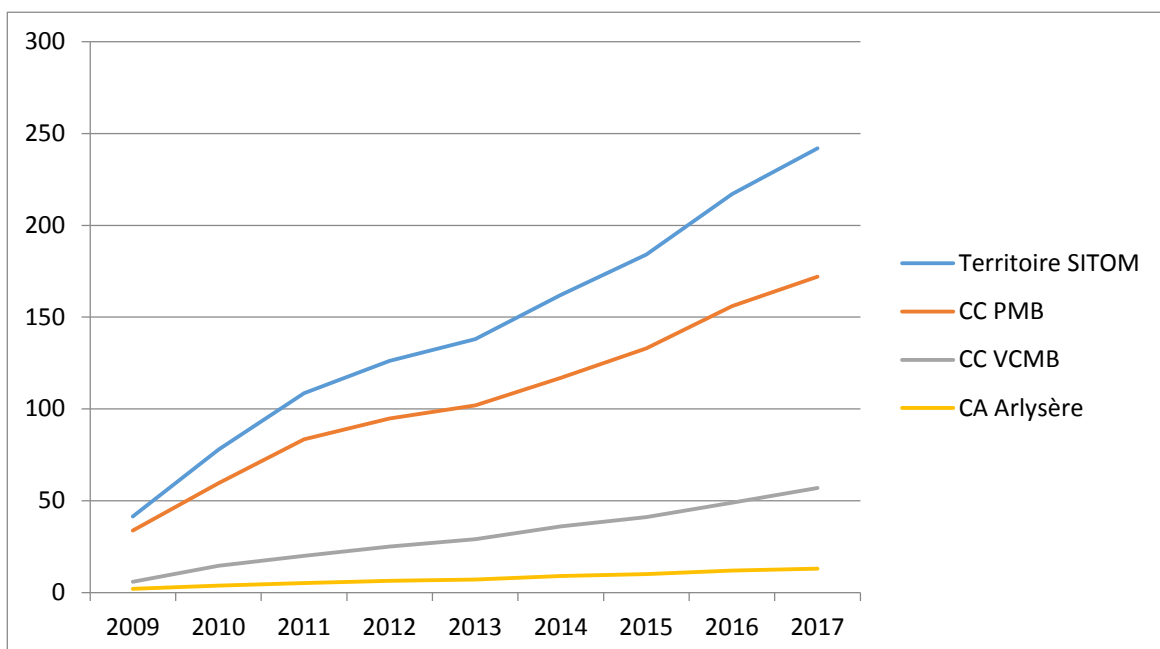
La quantité de déchets compostables est estimée à 50kg/habitant/an. Ainsi, environ 242 tonnes de déchets ont été détournées sur 2017.

Avec un coût de collecte et d'incinération des Ordures Ménagères de 243 Euros TTC/tonne en moyenne, une dépense de 60 000Euros TTC a été évitée en 2017.

Quantité d'Ordures Ménagères évitées sur l'année 2017

2017	CC VCMB	57 T d'OM détournées
	CC PMB	172 T d'OM détournées
	CA Arlysère	13 T d'OM détournées

Évolution des Quantités d'OM évitées en tonnes /an



## 4-2 Le compostage en pied de résidences

Depuis 2010, le SITOM propose aux copropriétés et bailleurs de mettre en place gratuitement et d'accompagner le compostage en pied de 6 logements et plus.

Fin 2017, 22 sites de compostage existent en pied de résidences avec 329 foyers participants :

- CCPMB : 16 sites de compostage, dont 8 créés en 2017
- CCVCMB : 6 sites de compostage, dont 3 créés en 2017

Le SITOM fournit les composteurs les bio-seaux et le petit matériel ( griffe, aérateur, pelle). Les animateurs assurent l'information des habitants, accompagnent et forment les Référents de chaque site collectif et assurent régulièrement les suivis :

- Suivi de la qualité des déchets compostables déposés dans le composteur de dépôt. Rectification et communication éventuelle auprès des usagers,
- Suivi de l'équilibre des apports de structurant et de déchets de cuisine dans le bac de dépôt.
- Suivi de la quantité de structurant disponible dans le composteur dédié, en demandant aux Référents de site de l'approvisionner si besoin.

Chaque site doit disposer d'au moins 2 référents: habitants volontaires chargés de suivre le site, de remonter les problèmes au SITOM, d'approvisionner de la matière sèche (structurant).

- 22 sites
- 329 participants
- 20 tonnes d'Ordures Ménagères détournées



Compostage en résidence

## 4-3 Le compostage dans les jardins partagés

Le SITOM propose aux associations de jardinage de mettre en place des composteurs dans les jardins partagés.

A ce jour, 2 sites existent, sur la commune de Chamonix (association Boutch à Boutch) et sur Passy (association Colocaterre).

- 2 sites
- 40 foyers
- 6,7 tonnes d'Ordures Ménagères détournées

## 4-4 Le compostage en établissements scolaires

Depuis 2010, le SITOM propose aux établissements scolaires de mettre en place des composteurs pour les biodéchets de préparation de repas et/ou les restes de repas, en cantine scolaire.

Au total, 13 sites de compostage ont été créés et sont suivis régulièrement:

- Val d'Arly : 2 sites, dont 1 créé en 2017
- CCPMB : 8 sites dont 5 créés en 2017
- CCVCMB : 3 sites, dont 1 créé en 2017

- 13 établissements
- 8,3 tonnes d'Ordures Ménagères détournées



Compostage en établissement scolaire

## 4-5 Le compostage en établissements professionnels

Le SITOM propose également aux établissements professionnels de mettre en place des composteurs (auberges, restaurants, hôtels, magasins...). Au total, 11 sites existent sur le territoire:

- Val d'Arly : 2 sites
- CCPMB : 3 sites, dont 2 créés en 2017
- CCVMB : 6 sites, dont 3 créés en 2017

- 11 sites
- 5,7 tonnes d'Ordures Ménagères détournées



Compostage en établissement professionnel

## 4-6 Le compostage de quartier

Depuis 2016, dans le cadre d'une convention, le SITOM propose aux communes de mettre en place des composteurs de quartier pour les habitants n'ayant pas de jardin ni l'accord du syndic ou du bailleur social pour monter un projet en pied de résidence.

Les composteurs sont implantés sur des terrains communaux et un référent communal est chargé d'approvisionner la matière sèche.

Au moins, 2 habitants volontaires (référents) sont nécessaire par site.

Au total, 5 sites de compostage de quartier sont suivis régulièrement, dont 4 sites créés en 2017:

- CCPMB : 1 site de compostage (Parc Tobé sur le Plateau d'Assy, Passy)
- CCVCMB : 4 sites de compostage (Les Houches)

- 5 sites
- 116 foyers
- 6,7 tonnes d'Ordures Ménagères détournées



Parc Tobé sur le Plateau d'Assy, Passy

## 4-7 Synthèse et perspectives

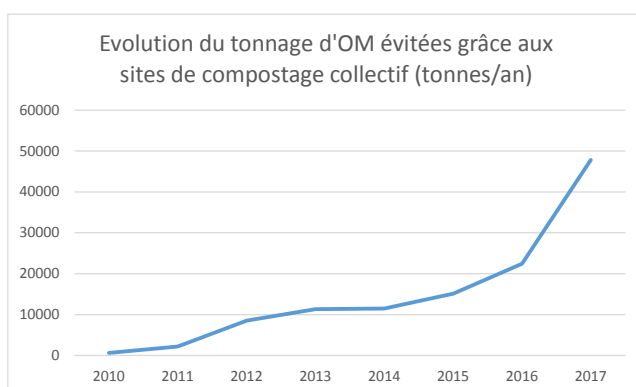
Au total, 53 sites de compostage sont suivis régulièrement par le SITOM, avec le soutien des Référents de site, dont 26 créés en 2017.

En 2017, un site a été supprimé du fait de l'absence de référent et aussi du souhait de l'agence.

- 53 sites collectifs
- 1 site collectif en pied d'immeuble retiré fin 2017
- 517 foyers
- 56 810 litres de compost produits en 2017, soit 48 tonnes d'Ordures Ménagères détournées

	Pied d'immeuble	Etablissement professionnel	Milieu scolaire (Crèche, Ecole, Collège)	Quartier	Jardin Partagé	total	Tonnages détournés des OM
<b>CCPMB</b>	16	3	8	1	1	29	29
<b>CCVCMB</b>	6	6	3	4	1	20	17
<b>Val d'Arly</b>	0	2	2	0	0	4	2
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>53</b>	<b>48</b>

Sites de compostage collectif à fin 2017



En 2018, plusieurs projets sont prévus avec notamment :

- L'étude d'un site de compostage de quartier sur la commune de Sallanches,
- La création de sites de compostage sur les 5 écoles communales de Passy,
- La création du premier site de compostage dans une maison de retraite à Passy,
- Le développement de sites de compostage en restauration d'altitude (Megève, Chamonix).

## 5

### ÉCO-VERRES : LES VERRES RÉUTILISABLES



Toujours dans une logique de réduction des déchets à la source, le SITOM encourage les organisateurs d'évènements festifs ou de manifestations culturelles ou sportives à être encore plus respectueux de l'environnement.

Démocratiser le gobelet réutilisable dans les manifestations culturelles (festivals, concerts, spectacles) et manifestations sportives pour en finir avec le jetable, telle est l'ambition du SITOM !

Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, le SITOM met gratuitement 10 caisses de 210 verres à disposition, en contre partie d'une caution de 1 euro par verre.

En 2017, le nombre de demandes a baissé de 12%. En effet, les organisateurs ont adopté la démarche et achètent directement des gobelets réutilisables.

- 29 associations ou collectivités qui ont emprunté les éco-verres
- 70 caisses empruntées
- 14 700 éco-verres utilisés dont 929 non rendus
- 118 kg d'Ordures Ménagères évitées

	Nbr de demandes	Nbr de caisses
CCVCMB	13	37
CCPMB	16	32
Val d'Arly	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>70</b>

## 6

### STOP PUB

Depuis de nombreuses années, le SITOM met à disposition des autocollants « STOP PUB » dans toutes les mairies du territoire. Chaque boîte aux lettres équipée voit son volume de papier diminuer de 40 kg par an.

Fin 2017, un test a été réalisé sur Passy avec la distribution dans 2 063 boîtes aux lettres d'un STOP-PUB accompagné d'un message expliquant son intérêt .

Suite à cette distribution, 1124 boîtes aux lettres sont équipées soit 41% des BAL contre 29% auparavant.



# 7

## TEXTILES

Pour faciliter le don de textiles, chaussures et linge de maison, le SITOM, en partenariat avec les communes et l'entreprise Tri-Vallées a mis en place des bornes de collecte. Le centre de tri des textiles se trouve à Ugine et emploie des personnes en insertion.

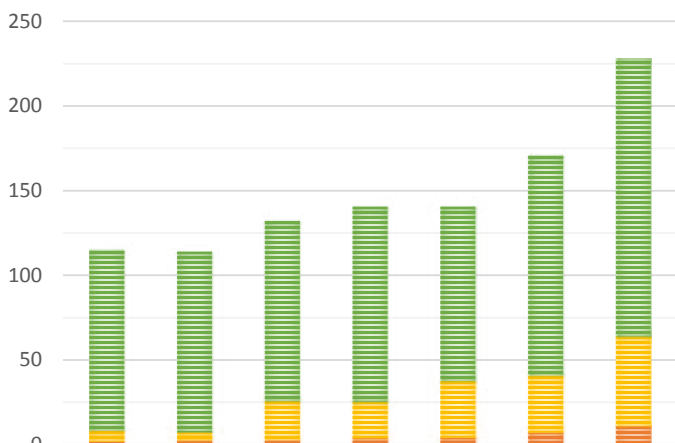


- 31 points de collectes
- 228 tonnes d'Ordures Ménagères évitées en 2017
- 3,6 kg de textiles collectés par habitant permanent.

En avril 2016, le SITOM a signé une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC en charge de la filière des Textiles. Eco-TLC est agréé par l'État. Il finance ses actions par les taxes payées par les usagers lors de l'achat de textiles.

En 2019, l'objectif à atteindre par Eco-TLC est de collecter 50% des textiles mis sur le marché (4,6 kg/habitant en moyenne nationale) et d'en valoriser au moins 95% sous forme matière (réutilisation et recyclage principalement).

### EVOLUTION DES TEXTILES RÉCOLTÉS (EN TONNES)



# PRÉVENTION DES DÉCHETS

## 8

## DEEE

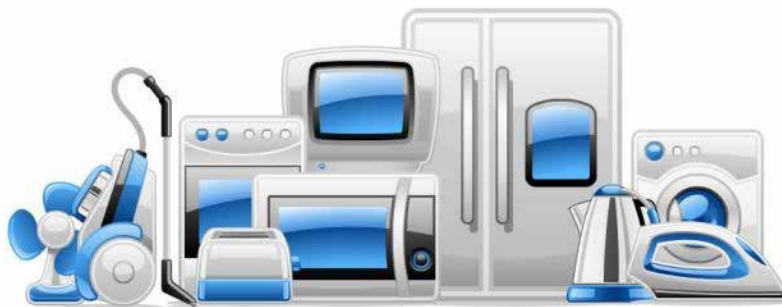
Suite au décret du 20 juillet 2005 : « Les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont responsables de la prise en charge de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. »

Dans le cadre de l'agrément du 1/01/2015, l'objectif du taux de collecte du gisement mis sur le marché est de 45% en 2016 augmentant progressivement jusqu'à 65% en 2020.

En matière de recyclage et de réutilisation, le taux minimum pour 2016 à 2018, est fixé à :

- 80% pour les lampes
- 80% pour les gros appareils ménagers
- 70% pour les équipements informatiques, de télécommunication et matériel grand public.

Famille d'appareils	Lieux de traitement
Gros Electroménagers Hors Froid (GEMHF)	PURFER - SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69)
Gros Electroménagers Froid (GEMF)	TERECOVAL - LA CHAMBRE (73)
Ecrans	SIBUET ENVIRONNEMENT - CHAMOIX SUR GELON (73)
Ecrans plats	GALLOO - VERNUILLET(78)
Petits Appareils Electriques (PAM)	REMONDIS - SAINT THIBAULT (10)
Lampes	INDAVER (Belgique) - ARTEMISE - VULAIN (10)
Tubes (néons)	INDAVER (Belgique) - LUMIVER - SECLIN (59) - ARTEMISE VULAIN (10)



DEEE collectés en déchèteries en 2017 (exprimé en tonnes)

	Déchèteries	PAM	Ecrans	GEMF	GEMHF	2017	Evolution 2017/2016
CC VCMB	Chamonix	33	21	25	58	137	-14,9%
	Les Houches	22	7	22	51	102	5,2%
Val d'Arly	Notre-Dame de Bellecombe	15	5	8	15	43	4,9%
CC PMB	Passy	45	17	21	48	131	-4,4%
	Megève	29	15	34	80	158	0,0%
	Saint-Gervais	16	12	19	44	91	-5,2%
	Sallanches	59	28	38	92	217	-4,8%
	<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>105</b>	<b>167</b>	<b>388</b>	<b>879</b>	<b>-4,2%</b>
	<b>Evolution 2017/2016</b>	<b>-4,4%</b>	<b>-34,0%</b>	<b>0,6%</b>	<b>6,6%</b>	<b>-4,2%</b>	

Tubes et lampes collectés en déchèteries en 2017 (exprimé en Kg)

	Déchèteries	Tubes	Lampes	Total
CC VCMB	Chamonix	560	168	1 124
	Les Houches	284	112	
Val d'Arly	Notre-Dame de Bellecombe	141	0	141
CC PMB	Megève	712	150	3 178
	Passy	793	184	
	Saint Gervais	364	0	
	Sallanches	839	136	
	<b>Total</b>	<b>3 693</b>	<b>750</b>	<b>4 443</b>



# 9

## COLLECTES SPÉCIFIQUES

### 9-1 Les bouchons

La collecte des bouchons en plastique et en liège est organisée par l'association Bouchons 74. En 2017, elle a permis de rassembler 3,2 tonnes de bouchons en provenance du territoire du SITOM.

De nombreux points de collecte existent au sein de différentes structures telles que des entreprises, écoles, collègues ....(Liste des points de collecte sur le site internet: [www.bouchons74.org](http://www.bouchons74.org))



Les bouchons sont regroupés dans les 4 bacs roulants mis à disposition à la déchèterie de PASSY, puis évacués jusqu'au centre de tri à DUINGT. Après tri, les bouchons sont revendus à un recycleur. La somme perçue par leur revente sert à financer du matériel médical (fauteuils roulants, déambulateurs, lits médicalisés, ...) pour les personnes en situation de handicap.

### 9-2 Les capsules

Suite à une convention signée entre le SITOM, les capsules de café de marque NESPRESSO sont collectées sur le territoire du SITOM depuis juillet 2015. Des bacs de collecte ont été mis en place dans les 5 déchèteries de la CCPMB.

Au total sur l'année 2017, 2,8 tonnes ont été valorisées.

Le centre de tri des capsules choisit par NESPRESSO est COVERED (Rungis 94). Il trie chaque année plus de 3000T de capsules pour valoriser le marc de café et l'aluminium.



### 9-3 Les instruments d'écriture

A fin 2017, 285 boîtes sont réparties dans 134 structures telles que les mairies, écoles, bibliothèques ou différentes entreprises.

Sur l'année 2017, elles ont permis la collecte de 19 811 instruments d'écriture (environ 190 kg), envoyés à la Société TERRACYCLE qui se charge de les recycler en arrosoir, pots à crayons, poubelle de bureau.

Chaque instrument d'écriture collecté donne lieu au versement de 1 centime. La somme récoltée est directement reversée à une association du territoire par TERRACYCLE. L'association bénéficiaire est choisie par le Comité Syndical chaque année.



Pour 2017, c'est l'association « Sourire d'enfants - sur les Traces de Frison Roche » de Chamonix qui recevra la somme de 198 Euros.

## 10

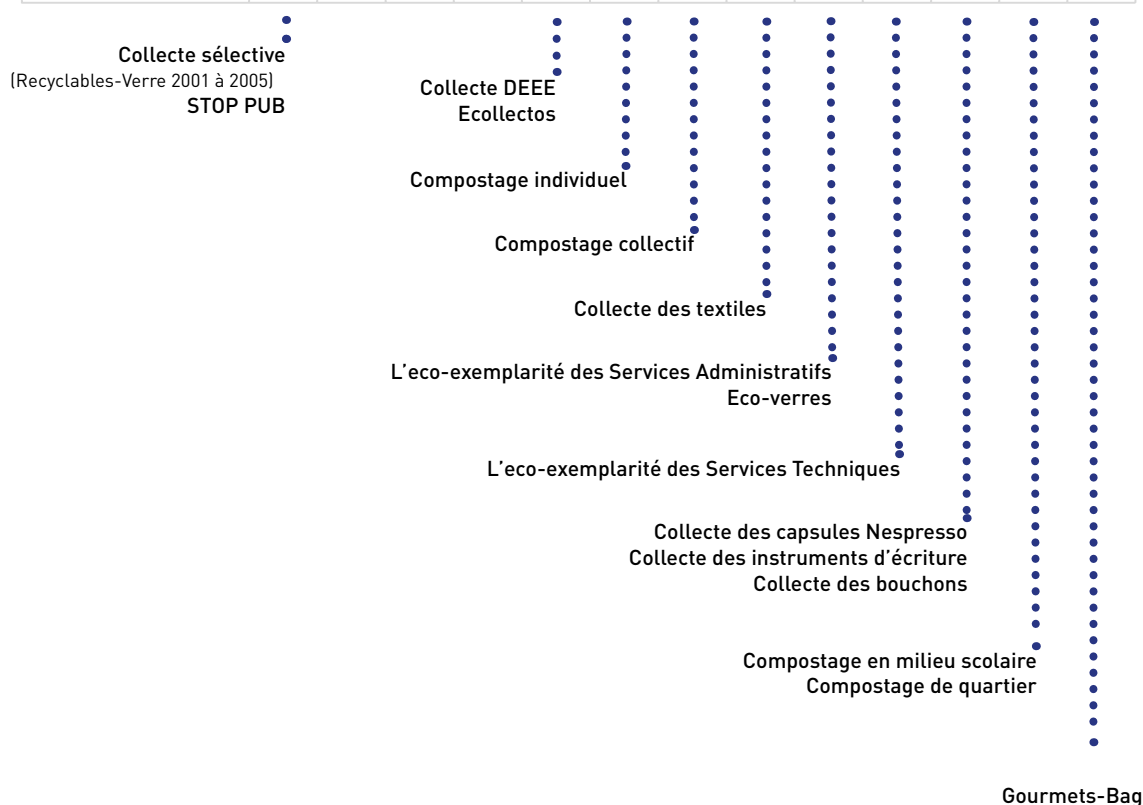
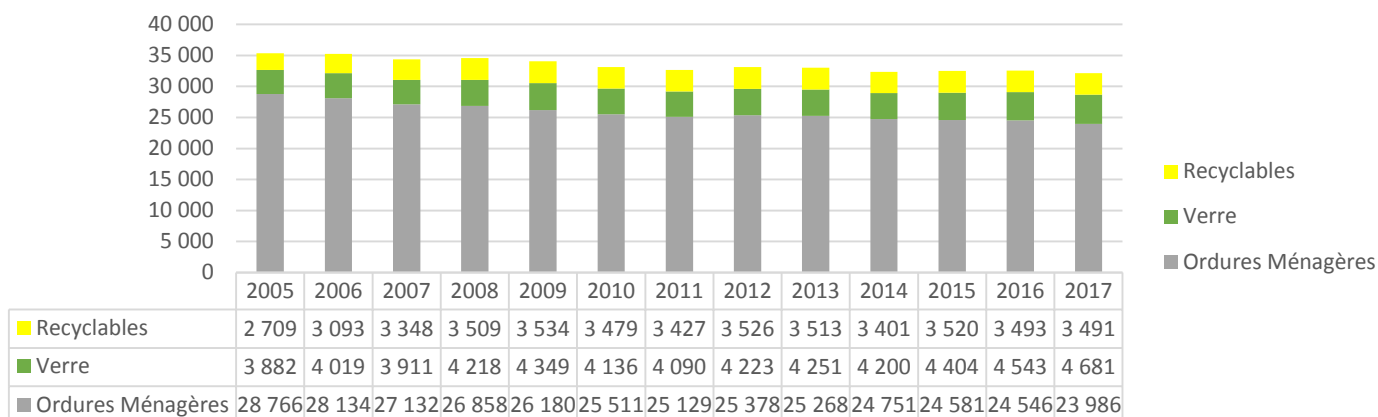
## TONNAGES ÉVITÉS EN 2017

Grâce aux différentes actions menées pour la réduction des déchets, ce sont un peu plus de 748 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2017. Outre les intérêts environnementaux, ce sont plus de 180 000 Euros TTC d'économie pour les Communautés de Communes au niveau de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

	CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (en tonnes)	CC Pays Mont-Blanc (en tonnes)	CA Arlysère (en tonnes)	Total SITOM 2017 (en tonnes)	Total SITOM 2016 (en tonnes)	Evolution 2017/2016
Les DEEE (petits appareils ménagers)	55	149	15	<b>219</b>	229	-4%
Le compostage individuel	57	172	13	<b>242</b>	217	12%
Les textiles	53	164	11	<b>228</b>	171	33%
Le compostage collectif	17	29	2	<b>48</b>	22,3	115%
Lampes et Néons	1,1	3,2	0,1	<b>4,4</b>	3,3	33%
Collectes des bouchons	-	-	-	<b>3,2</b>	3	7%
Collectes des capsules	-	2,8	-	<b>2,8</b>	2,8	0%
Les verres réutilisables « éco-verres »	0,05	0,06	0,001	<b>0,118</b>	0,176	-33%
L'éco-exemplarité	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
<b>TOTAL</b>				<b>748</b>	<b>649</b>	<b>15%</b>

Entre 2010 et 2017, le tonnage global des déchets ménagers (OM + Recyclables + Verre) a diminué de 2,9% (-968 tonnes). Celui des Ordures Ménagères a baissé de 6% (-1 525 tonnes).

## Evolution du tonnage global des déchets ménagers de 2005 à 2017



## 1

## LE VERRE

### 1-1 La collecte



Les communes du territoire du SITOM se sont équipées de conteneurs pour trier le verre depuis les années 80. Ces conteneurs arborant une signalétique de

couleur verte sont de différents modèles (semi-enterrés, bacs roulants, colonnes aériennes). Ils disposent tous d'un dispositif de « simple crochet » pour la collecte par le même type de camion. Ils sont destinés aux pots, bocaux et bouteilles en verre débarrassés de leurs bouchons et couvercles. Le SITOM assure la collecte du verre. Il a signé un contrat avec un prestataire privé, la société Trigénium, pour la collecte et le transport du verre jusqu'à l'aire de stockage basée à Passy. Le verrier OI Manufacturing achemine ensuite, par semi-remorques aux verreries situées à Gironcourt dans les Vosges (48% du tonnage en 2017) ou à Beziers (52% du tonnage en 2017).

Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction des saisons et de la fréquentation touristique. Le prestataire est chargé de surveiller le taux de remplissage des conteneurs et de les vider avant qu'ils ne débordent, il doit anticiper.



Les bouteilles en verre blanc et coloré

Les pots en verre

Les bocaux

## 1-2 Le traitement

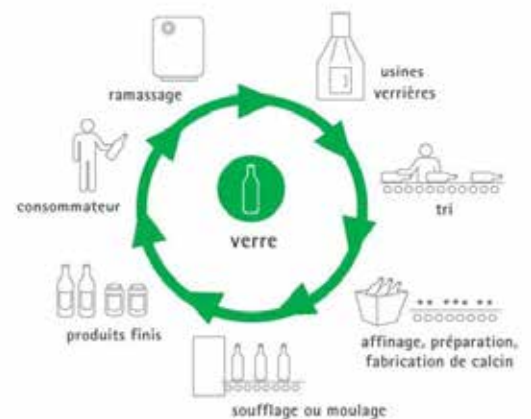
Une fois collecté, le verre est expédié en verreries pour être recyclé.

Son recyclage nécessite un tri rigoureux, en effet, certains éléments indésirables peuvent compromettre la qualité du verre recyclé :

- Les infusibles (porcelaine, faïence, béton, cailloux ...), génèrent des « infondus » ou des grains qui provoquent un défaut d'aspect et fragilisent le verre recyclé.
- Les métaux (capsules, couvercles ...) peuvent avoir des conséquences néfastes sur le four verrier. Ils peuvent occasionner des colorations indésirables ou des inclusions entraînant la non commercialisation des nouveaux contenants.

Avant d'atteindre le four, le verre va donc subir différentes manipulations pour être débarrassé de ses impuretés :

- Une table de tri permet tout d'abord d'ôter les déchets volumineux.
- Le verre est ensuite criblé puis broyé.
- Il passe ensuite sous un aimant et à travers un courant de Foucault pour être débarrassé des métaux (ferreux et non ferreux) qu'il contient.
- Une hotte d'aspiration évacue les polluants légers (papiers, plastiques ...)
- Les infusibles sont extraits par tri optique.
- Un dernier contrôle de la qualité est effectué avant la fabrication du calcin (=poudre de verre).
- Ce calcin peut désormais être fondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles.



Le cycle du Verre



Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini.



## Les bénéfices du recyclage du verre sont multiples

### Economie de matière première:

Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 0,66 tonne de sable et 0,10 tonne de calcaire.

### Réduction de la quantité d'ordures ménagères:

Le recyclage permet de donner une seconde vie au verre.

### Economie d'énergie :

Chaque tonne de verre traité et broyé (calcin) permet une économie totale d'énergie de 100 kg de fuel et permet d'économiser 1,46 Méga watt par heure d'énergie.

### Economie d'eau:

Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,17 m<sup>3</sup> d'eau.

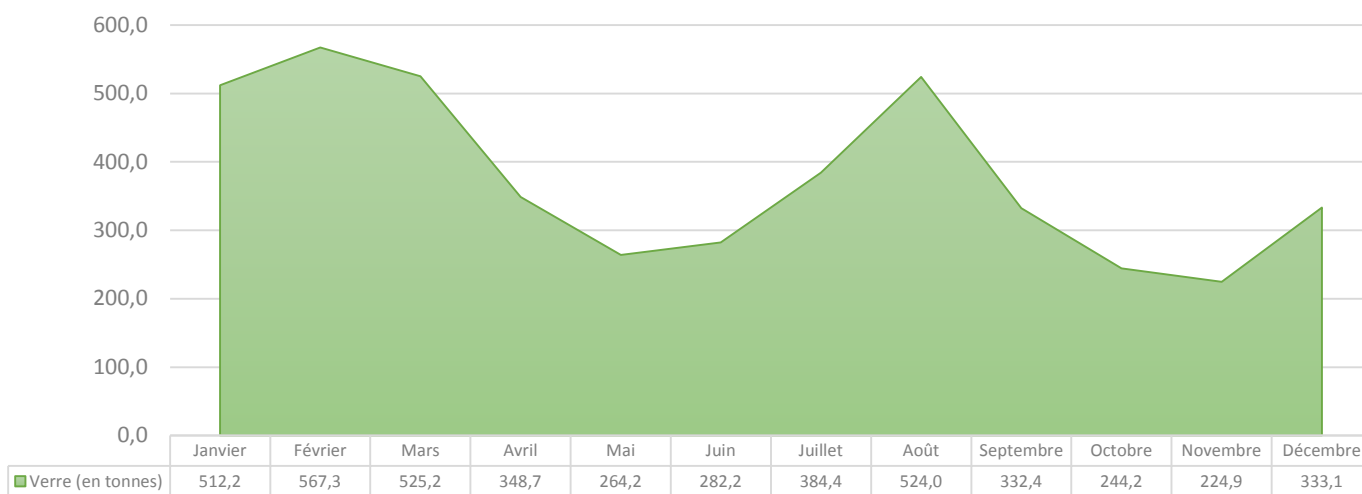
### Limiter l'impact sur l'effet de serre:

L'utilisation de calcin dans le four permet également de diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).



## 1-3 Les résultats

VERRE COLLECTE EN 2017 (en tonnes)



La courbe des tonnages de verre de 2017, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque une nette augmentation des tonnages en périodes touristiques été et hiver. Le verre est donc trié par les vacanciers et les professionnels du tourisme.

EVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE 2005 - 2017



En 2017, le tonnage de verre représente 14,6% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 13,6% à 17,4% en fonction des Collectivités.

## 2

### LES RECYCLABLES

#### 2-1 La collecte



La mise en place de la collecte sélective des Recyclables sur le territoire du SITOM a débutée en 2001. Le SITOM, ne détenant pas la compétence collecte, n'est pas intervenu

dans le choix des conteneurs. Ce dernier a été laissé libre à chaque commune.

C'est pourquoi, il existe une grande disparité de types de conteneurs sur tout le territoire du SITOM : bacs roulants (en plein air, dans des mazots ou des abris), colonnes aériennes en bois, colonnes aériennes en plastique de marques différentes, conteneurs semi-enterrés type Moloks, conteneurs semi-enterrés type Villiger ...

La majorité des communes du SITOM a dû surdimensionner ses équipements ou augmenter sa fréquence de collecte pour faire face à l'apport touristique.

Ces conteneurs dotés d'une signalétique de couleur jaune sont destinés à recevoir en vrac :



Bouteilles et  
flacons en  
plastique

Emballages  
métalliques  
et papier  
aluminium

Tous les  
papiers

Cartonnettes

Briques  
alimentaires



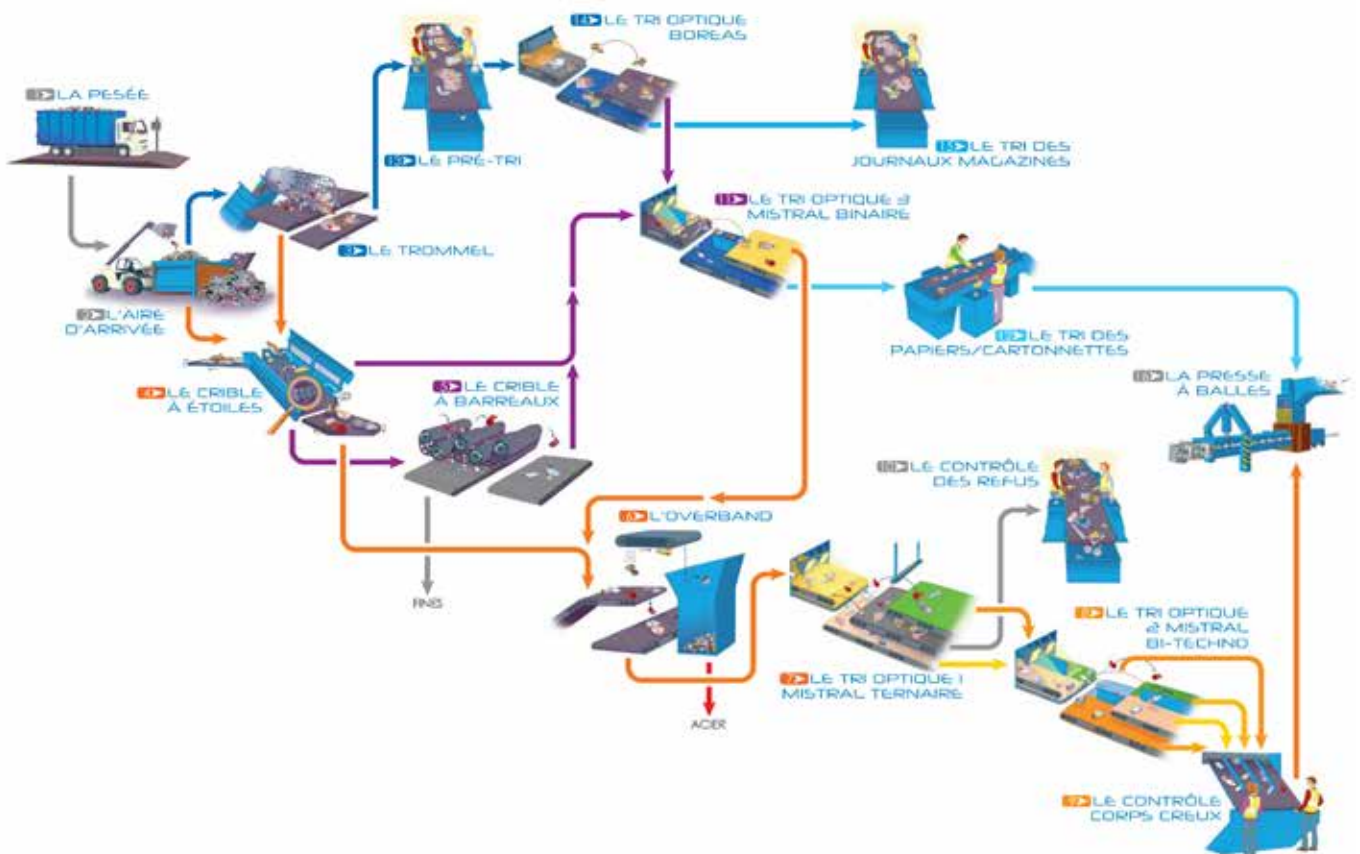


## 2-2 La collecte, le transfert et le traitement

Les Collectivités adhérentes au SITOM assurent la collecte des Recyclables et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'usine d'incinération).

Ainsi, au quai de transfert, les Recyclables sont compactés pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri Excoffier de Villy-le-Pelloux (à proximité d'Annecy, à environ 70 kms de Passy). Il permet de diviser par 5 au minimum, le nombre de camions destinés à leur acheminement.

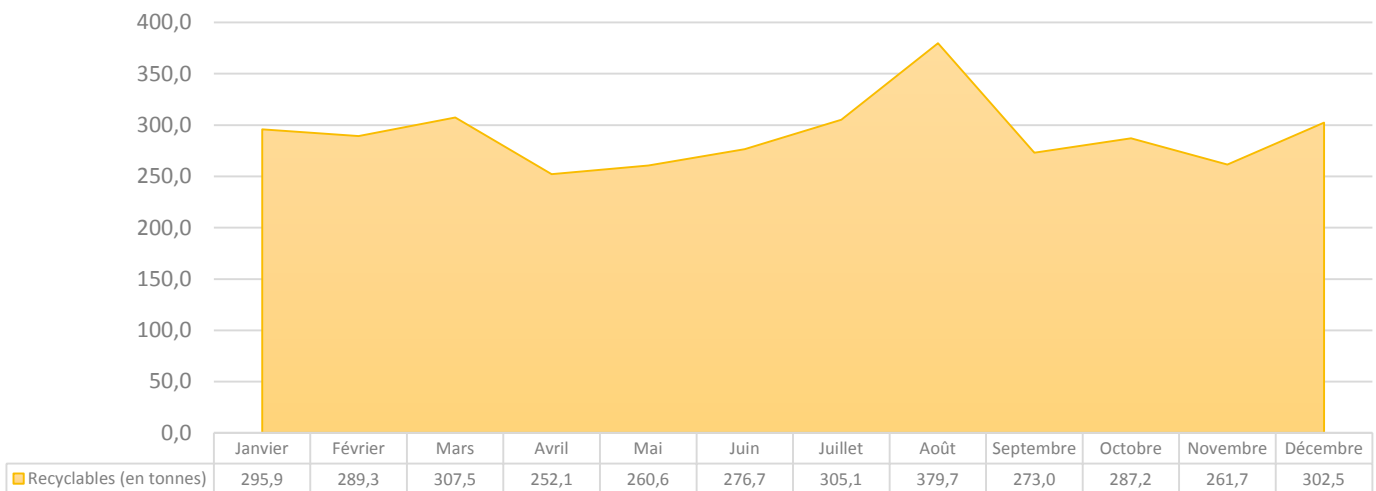
Au centre de tri, les Recyclables sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.



Procédé de tri du centre de tri EXCOFFIER à Villy-le-Pelloux

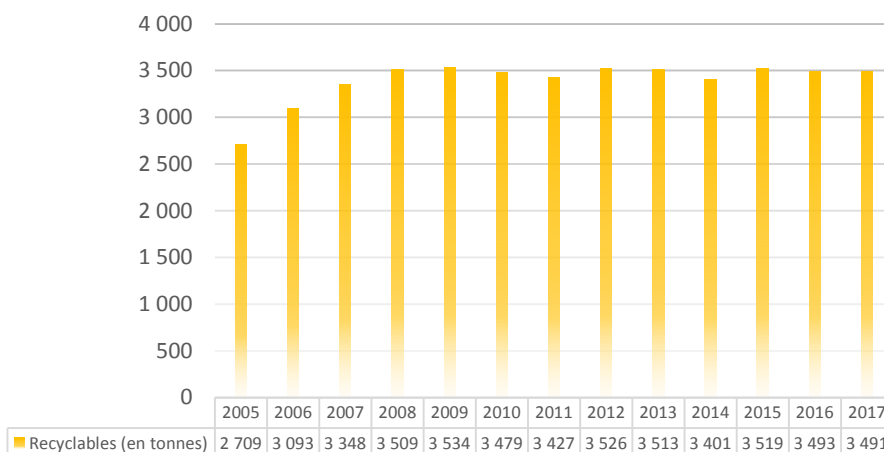
## 2-3 Les résultats

RECYCLABLES COLLECTES EN 2017 (en tonnes)



La courbe des tonnages de Recyclables de 2017, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque une augmentation de tonnages en période touristique été. En revanche les vacanciers et les professionnels du tourisme participent peu au tri des Recyclables pendant la période touristique hivernale.

EVOLUTION DES TONNAGES DE RECYCLABLES 2005 - 2017



En 2017, le tonnage de Recyclables représente 10,9% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 8,8% à 12% en fonction des Collectivités.

## 2-4 Les erreurs de tri

Sur les Recyclables collectés, le taux d'erreurs de tri s'est élevé à 19,4% en 2017 (16,4% en 2016).

Il s'agit des déchets indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Recyclables. Ces indésirables ont donc été collectés avec les Recyclables, compactés, acheminés jusqu'au centre de tri, triés et ramenés sur le site de Passy pour y être incinérés.

Les refus les plus fréquents sont toujours les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, textiles, les sacs d'ordures ménagères et les plastiques non recyclables (barquettes, films, pots,...) ainsi que les gros objets (cagettes, jouets, câbles, vaisselle ...).

**Impact financier** : le surcoût lié à ce parcours inutile est de 58 Euros TTC/tonne. En 2017, les erreurs de tri représentent 659 Tonnes, soit un surcoût total de 38 500 Euros TTC.

**Impact environnemental** : 37 semis ont été nécessaires pour transporter ces refus (allers / retours) soit 5 125 kms de trajets inutiles.



Exemples d'erreurs de tri dans les Recyclables

## 2-5 Les tonnages recyclés en 2017 par matière

Matière	Quantités en 2017 (en T)	Quantités en 2016 (en T)	Evolution 2017 / 2016 (%)	Lieux de Recyclage (département ou pays)	Produits recyclés
<b>Journaux Magazines Revue</b>	1 204	1 475	-18%	Holen (Espagne) Collecta (Allemagne)	Papier, journaux, magazines
<b>Cartonnettes</b>	861	662	30%	SAICA (Saragosse, Espagne) EMIN LEYDIER (Laveyron)	Cartons, papier kraft, sacs en papier, ...
<b>Gros de magasin (papier de qualité inférieure, ex : cahiers, enveloppes...)</b>	261	273	-4%	SAICA (Espagne) MAYR (Allemagne)	Papier toilette, essuie-tout, ...
<b>Briques alimentaires</b>	53	55	-4%	Novatissue (88)	Papier cadeau, papier kraft, papier de soie, ...
<b>Aluminium</b>	11	7	57%	CORNEC (77 et 60)	Pièces automobiles, mobilier, ...
<b>Acier</b>	104	94	11%	Dupuy (94) SIRMET (Espagne)	Outils, chariots de supermarché, casseroles, ...
<b>Plastique PET Clair</b>	104	86	21%	DENTIS (Turin, Italie)	Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes, peluches, ...
<b>Plastique PET Foncé</b>	61	41	49%		Tapis, moquettes de voitures, textiles, ...
<b>Plastique PEHD</b>	74	83	-11%	FOREVER PLAST (Milan, Italie) VIELPLA (Barcelone, Espagne) SOREPLA (Neufchâteau) Comptoir Plastique de l'Ain (Pont d'Ain)	Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics, ...
<b>Total</b>	<b>2 733</b>	<b>2 776</b>	<b>-2%</b>		



Balles de matières

## 3

## LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

### 3-1 La collecte



Les ordures ménagères sont à déposer dans les conteneurs à signalétique grise. Chaque commune du SITOM possède son propre système. Le dispositif majoritaire

reste le point de regroupement, cependant sur quelques communes, une petite partie de collecte en porte à porte pour les hyper-centres a été conservée. Les ordures ménagères sont collectées soit par des prestataires, soit en régie par les Collectivité et sont transportées jusqu'à l'usine d'incinération de Passy (UIOM).

La compétence du SITOM débute à l'entrée du site de l'incinérateur où les camions sont pesés sur le pont bascule. Ces derniers déversent ensuite leur contenu dans la fosse à déchets, dont le volume total est de 4 000 m<sup>3</sup>.



Couches

Déchets  
plastiques  
hors bouteilles  
et flacons

La vaisselle même  
non cassée

Déchets  
non dangereux  
et non inertes  
< à 50 l et < à 1 m

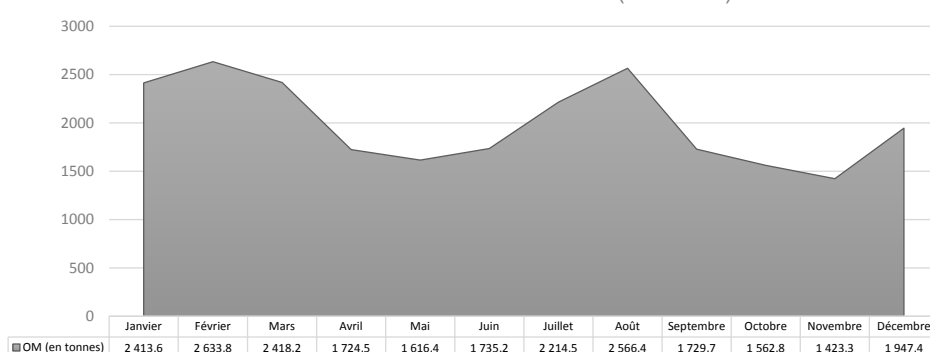


## 3-2 Les résultats

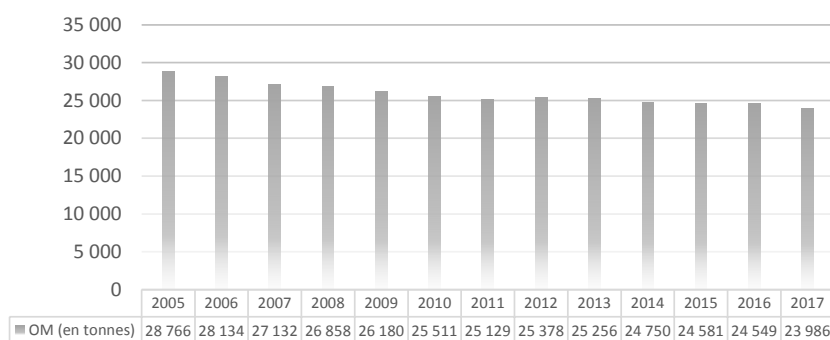
Le gisement des Ordures Ménagères provenant du SITOM:

Les tonnages d'ordures ménagères augmentent d'environ 1 000 tonnes par mois pendant les périodes touristiques. Cela représente un tonnage d'environ 4 000 tonnes sur l'année lié à l'activité touristique (17% du tonnage global).

ORDURES MENAGERES COLLECTEES EN 2017 (en tonnes)



EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES 2005 - 2017



Entre 2010 et 2017, le tonnage a diminué de 6%.

La fréquentation touristique plus ou moins élevée influence ces tonnages et masque les efforts de réduction.

## 4

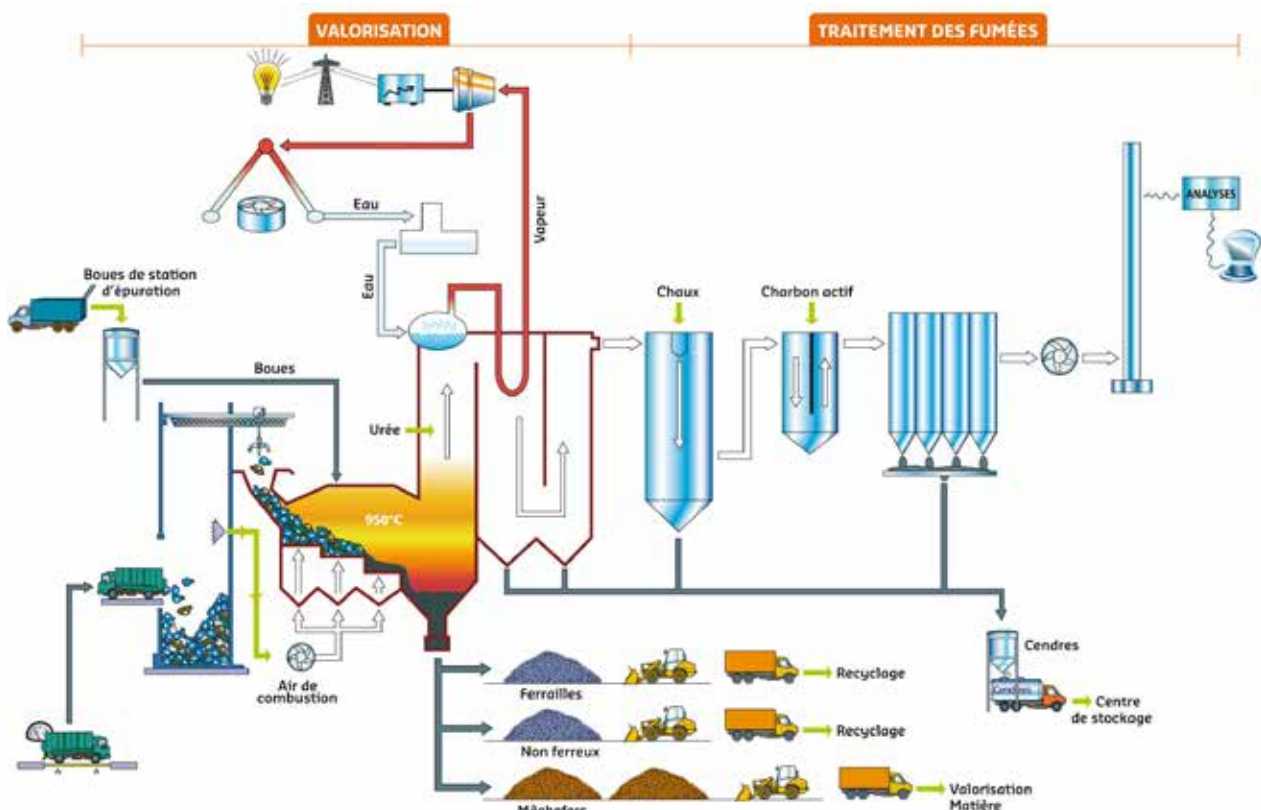
## TONNAGES TRAITÉS: INDICATEURS 2017

	CA Arlysère 2017	CC VCMB 2017	CCPMB 2017	SITOM 2017	SITOM 2016	Evolution 2017/2016
Verre	315	1 664	2 702	4 681	4 543	3%
Recyclables recyclés	156	684	1 902	2 742	2 776	-1%
Refus de tri	22	217	412	659	545	21%
OMR	1 317	7 935	14 734	23 986	24 546	-2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 810</b>	<b>10 500</b>	<b>19 749</b>	<b>32 068</b>	<b>32 409</b>	<b>-1%</b>
Taux de valorisation matière 2017	26%	22%	23%	23%	23%	
Taux de valorisation énergétique 2017	74%	78%	77%	77%	77%	

## 5

### L'USINE D'INCINÉRATION DE PASSY 5-1 Le procédé

Des boues de station d'épuration pâteuses sont incinérées conjointement avec les déchets solides. L'incinération des déchets à plus de 850°C produit de l'énergie. Celle-ci est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur surchauffée à 350 °C et 40 bars. Cette vapeur est utilisée pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. Elle revend une partie de l'électricité produite au réseau EDF.



Schema de fonctionnement de l'usine d'incinération

Les fumées produites par l'incinération des déchets sont traitées en 4 phases avant d'être rejetées dans l'atmosphère:

1. Injection d'urée liquide pour le traitement des Oxydes d'Azote.
2. Atomisation et injection de chaux sèche pour capter les polluants gazeux acides.
3. Injection de coke de lignite activé pour le piégeage des dioxines, furanes, et métaux lourds.
4. Dépoussiérage sur filtres à manches pour l'abattement des teneurs en polluants particulaires.



## 5-2 Les déchets incinérés

Le tonnage annuel qu'est autorisée à traiter l'usine d'incinération est de 60 000 tonnes de déchets ménagers (OM) et assimilés (Déchets des Activités Economiques D.A.E..) et boues de stations d'épuration. En 2017, 55.100 tonnes ont été incinérées.

Apports via le SITOM : OM des collectivités adhérentes, boues et autres résidus des stations d'épuration présentes sur le territoire du SITOM (STEP des HOUCHES, de PASSY, de SALLANCHES, de MEGEVE et du SIEPAM), déchets incinérables collectés dans les déchèteries et les encombrants après broyage, déchets apportés dans le cadre des conventions « interdépannage » signées avec les autres Syndicats de traitement de Haute-Savoie (SIDEFAGE, SILA, SIVOM de la Région de Cluses et STOC Thonon).

L'usine incinère également des déchets d'activités économiques (D.A.E) des artisans et entreprises apportés par les opérateurs locaux, via le Délégué, SET Mont-Blanc.

En 2017, 53.840 tonnes de déchets ont été réceptionnés. Ils proviennent à 71% du territoire du SITOM et 81% proviennent du périmètre concerné par le PPA de la Vallée de l'Arve.

	Origines	Tonnes 2017	Répartition 2017
<b>Territoire du SITOM</b>	Ordures ménagères (OM)	23 986	71%
	Boues et autres résidus de Stations d'Epuration (STEP)	4 743	
	Incinérables de déchetteries	3 739	
	Encombrants de déchèterie broyés	2 299	
	Refus de tri	615	
	Déchets de Balayage	131	
	Déchets d'Activités Economiques (DAE)	2 982	
	<b>Sous-total SITOM</b>	<b>38 495</b>	
<b>Reste du territoire PPA</b>	SIDEFAGE (Saint-Pierre en F)	2 173	10%
	SIVOM Région de Cluses (interdépannage Usine de Marignier)	1 384	
	Déchets d'Activités Economiques (DAE)	1 651	
	<b>Sous-total PPA</b>	<b>5 208</b>	
<b>Autres communes de Haute-Savoie</b>	STOC (interdépannage Usine de Thonon)	2 855	17%
	SIVOM du Haut Chablais	705	
	SIDEFAGE (Etrembières)	498	
	CC des Colinnes du Léman	478	
	Déchets d'Activités Economiques (DAE) ou Résidus STEP	4 368	
	<b>Sous-total 74 hors SITOM</b>	<b>8 904</b>	
<b>Haute - Savoie</b>	<b>Sous-total 74 avec SITOM</b>	<b>52 607</b>	98%
<b>Communes de Savoie</b>	Savoie Déchets (interdépannage Usine de Chambéry)	314	2%
	Déchets d'Activités Economiques (DAE) ou Résidus STEP	824	
	<b>Sous-total 73</b>	<b>1 138</b>	
<b>Autres départements de la Région AuRA (01 - 07 - 26 - 69)</b>	Déchets d'Activités Economiques (DAE) ou Résidus STEP	95	0,2%
	<b>Sous-total Autres départements de la Région AuRA</b>	<b>95</b>	
<b>TOTAL réceptionné</b>		<b>53 840</b>	100%
<b>TOTAL Incinéré</b>		<b>55 100</b>	

## 5-3 Les sous-produits d'incinération

Les sous-produits d'incinération sont :

- Les mâchefers, dont la maturation est réalisée sur le site, valorisés en technique routière si leurs caractéristiques physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires (circulaire ministérielle du 9 mai 1994 et 18 novembre 2011).
- Les métaux non ferreux (Alu, cuivre, etc...) extraits des mâchefers par courant de Foucault pour être recyclés.
- Les ferrailles, valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte.
- Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux.

Mâchefers produits: 11 571 tonnes  
Mâchefers valorisés: 14 651 tonnes  
Ferrailles évacuées: 1 080 tonnes  
Non ferreux évacués: 116 tonnes  
REFIOM évacués: 2 490 tonnes



Mâchefers



Métaux non ferreux



Métaux ferreux



REFIOM

## 5-4 La performance énergétique

En 2016, le groupe turbo-alternateur (GTA) a été remplacé par un GTA permettant une production électrique plus élevée, le raccordement éventuel d'un réseau de chauffage urbain, un prix de rachat fixe de l'électricité par EDF sur une durée de 15 ans et une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) réduite au maximum grâce à une performance de valorisation énergétique élevée de plus de 65%.

27 125 MWh d'électricité produite  
soit l'équivalent de la consommation  
annuelle de 35 000 foyers éclairés.  
67,7% de performance énergétique

La performance énergétique est de 67,7% en 2017. Ce taux étant supérieur à 60%, l'usine est donc classée R1= unité de valorisation.

## 5-5 Le déroulement de l'exploitation en 2017

### Convention d'exploitation de l'usine d'incinération

Depuis mars 2012, la SET Mont-Blanc exploite l'usine d'incinération de Passy dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Le Délégué a la charge et la responsabilité complètes de l'exploitation des installations et assume les risques techniques et financiers. Il doit assurer et financer les travaux imposés dans la convention de DSP. En contrepartie, le SITOM paye une contribution forfaitaire et proportionnelle pour les tonnes de déchets apportées.

Une Commission Consultative des Services Publics Locaux a été créée par la Préfecture pour le suivi de la DSP et le SITOM est assisté par le bureau d'études Envinergie pour le contrôle de l'exploitation.

Un avenant n°5 à la convention de DSP a été passé en mai 2017 pour la mise en place d'un second pont-bascule.

### Arrêtés préfectoraux

En avril 2017, l'arrêté préfectoral n°PAIC-2017-0032 demande des propositions pour :

- la réduction des valeurs limites d'émission de poussières,
- la limitation, pendant les épisodes de pollution, des perturbations du fonctionnement de l'installation susceptibles d'augmenter les émissions atmosphériques
- la mise en place de dispositifs anti-panache permettant de réduire l'impact visuel du fonctionnement de l'installation

En octobre 2017, l'arrêté préfectoral n°PAIC-2017-0071 introduit les modifications suivantes :

- Réduction des valeurs limites d'émission de poussières dans les effluents atmosphériques de 10 à 5 mg/Nm<sup>3</sup> en moyenne jour et de 9450 à 4725g/j.
- La planification des arrêts de maintenance préventives dont la durée et supérieure ou égale à 7 jours devront être programmés en dehors de la période allant du 1er novembre au 31 mars.
- La réduction du périmètre du site de l'ICPE.

## Fonctionnement 2017

L'usine a fonctionné 7612 heures en 2017 (-2% par rapport à 2016).

L'usine d'incinération a connu les principaux incidents suivants sur l'année 2017 :

- 17 au 24/01 : arrêt usine pour remise en état de la vanne de contournement
- 27/01 au 1/02 : arrêt du GTA sur fuite aérocondenseur
- 8 au 9/02 puis 20 au 22/2 : arrêt usine suite à incident sur les grilles du four
- 8 au 13/05 : arrêt usine sur fuite d'eau chaudière 1er parcours sous injection d'urée
- 3 au 4/07 : arrêt usine pour réparation fuite d'eau chaudière en bas du 1er parcours
- 22 au 23/07 : arrêt usine sur casse convoyeur sous grille

Les arrêts techniques programmés pour l'entretien de l'installation et les travaux neufs ont eu lieu :

- du 13 au 23 juin pour l'arrêt de printemps
- du 30 septembre au 23 octobre pour l'arrêt d'automne

Les principaux travaux listés ci-dessous ont été réalisés en 2017 :

- Mise en place d'un broyeur d'encombrants électrique
- Mise en place d'un second pont-bascule
- Remise en état de la chaîne mâchefers
- Changement des tubes du 1er parcours chaudière avec métallisation des tubes

Il a été procédé à la mise en balles d'environ 500 balles de déchets en octobre 2017. Les balles ont été stockées sur site et incinérées dans les 2 mois qui ont suivi. Cette opération a évité des transports en décharge hors département.

## 5-6 Impact dans l'environnement

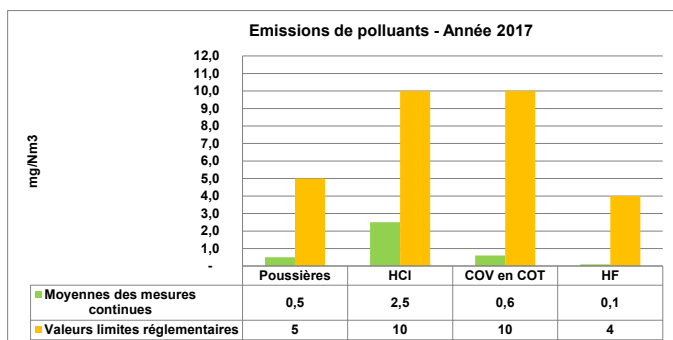
### Résultats des analyses des fumées

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usine de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance par la DREAL.

L'exploitant envoie un rapport tous les mois à la DREAL avec le détail du fonctionnement de l'usine et l'ensemble des résultats d'analyses. Ces rapports sont consultables au SITOM et en mairie de Passy.

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses sont réalisées en continu et certaines en semi-continu (Dioxine Furanes et PCB DL) et d'autres sont effectuées 2 fois par an.

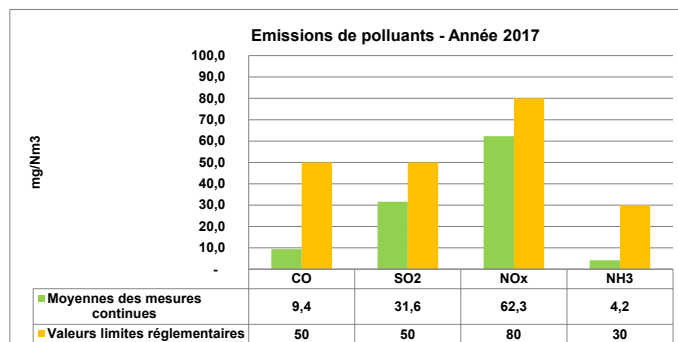
Les principaux résultats pour l'année 2017 sont présentés dans les graphiques ci-dessous :



**HCl** : Chlorure d'hydrogène

**COV** : Carbone Organique Volatil exprimé en Carbone Organique Total

**HF** : Fluorure d'hydrogène



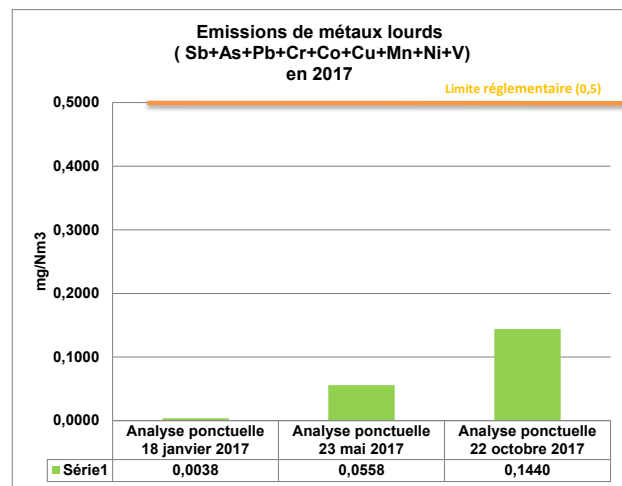
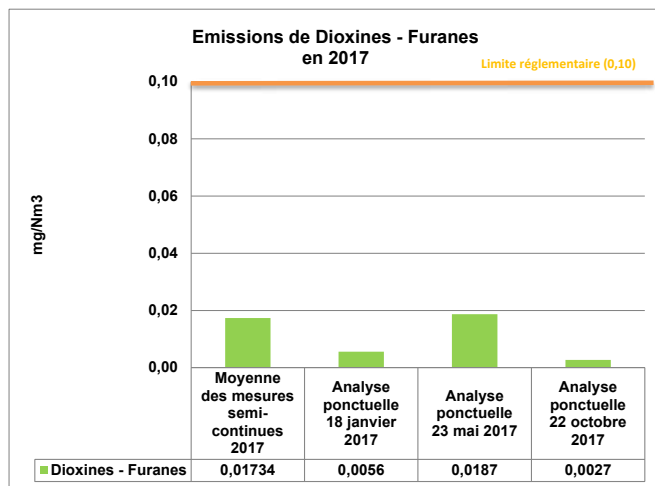
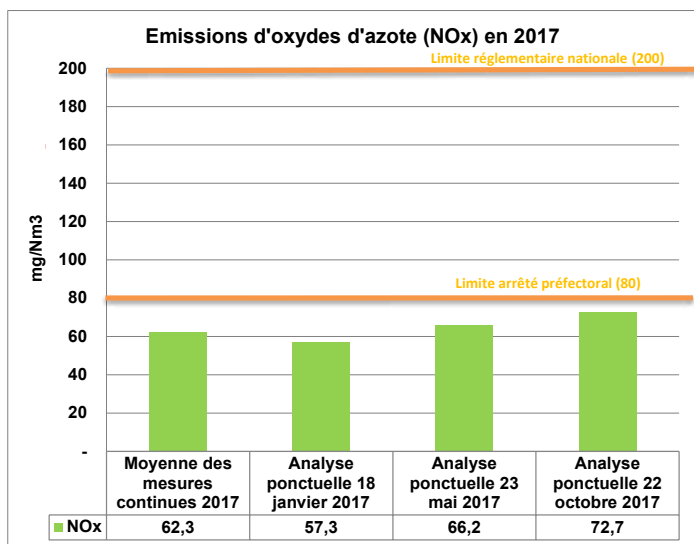
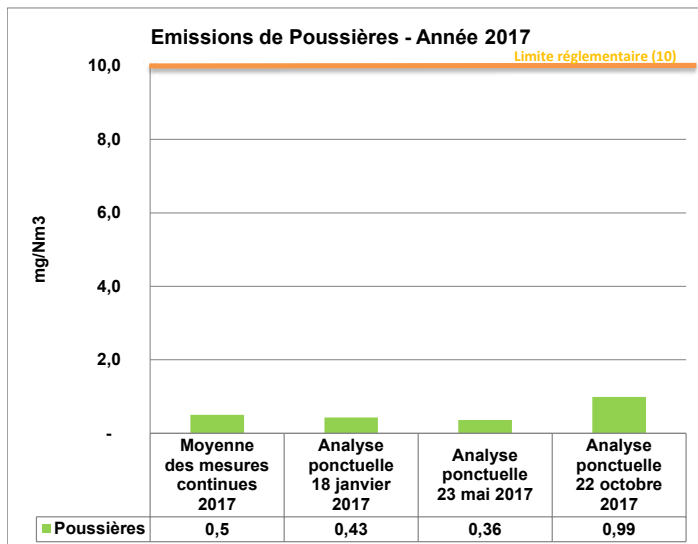
**CO** : Monoxyde de Carbone

**SO2** : Dioxyde de soufre

**NOx** : Oxyde d'azote

**NH3** : Ammoniac

# TRAITEMENT DES DECHETS



Emissions en kg/an	Polluants	Formule	Quantités 2017 UIOM Passy (kg/an)	Quantités 2015 CCPMB (kg/an)*	Part UIOM / CCPMB en %
	Oxydes d'azote	NOx	17 581	496 031	4%
	Dioxyde de soufre	SO2	8 980	89 717	10%
	Monoxyde de carbone	CO	2 380	2 887 498	0,08%
	Ammoniac	NH3	1 060	120 262	0,88%
	Acide chlorhydrique	HCl	694	Non évalué	Non évalué
	Composés organiques volatils (en composé organique total)	COV en COT	168	520 083	0,03%
	Poussières	PM	130	238 818	0,05%
	Fluorure d'hydrogène	HF	23	Non évalué	Non évalué

\* Source ATMO AuRa : émissions sur le territoire de la CCPMB en 2015.

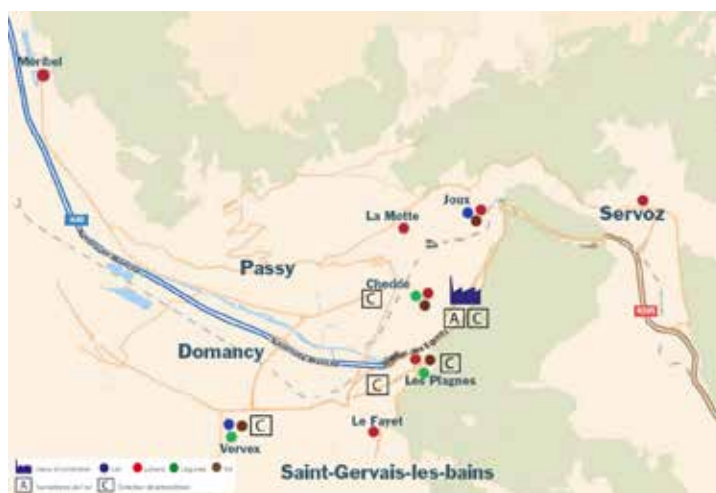
## Surveillance de l'impact sur l'environnement

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit mener annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine.

Les prélèvements sont réalisés au niveau :

- des sols (tous les 3 ans)
- des végétaux (thym et chou)
- du lait
- des lichens
- des retombées atmosphériques

Les concentrations de dioxines-furannes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.



Les résultats des analyses 2017 ont été présentés à la Commission de Suivi de Site (CSS) du 3/05/2017 présidée par le Sous-préfet en présence des représentants des services de l'Etat, des communes de Passy, Saint-Gervais et Servoz et des associations de riverains et environnementale.

Les résultats ne démontrent pas d'impact lié à l'usine d'incinération sur l'environnement.  
Sur l'ensemble des sites de prélèvements :

- Les teneurs en dioxines-furannes et PCB-DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche.
- Les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour le thym, le chou et le lait. Les teneurs mesurées sont toutes conformes aux valeurs habituelles.

Ces résultats sont confirmés par Atmo dans le cadre du réseau de surveillance régional des dioxines et métaux lourds auquel le SITOM participe depuis 2015.

## 6

## LA DÉCHÈTERIE DE PASSY

Le SITOM assure la gestion de la déchèterie de Passy pour le compte de la CCPMB et de la CCVCMB. Elle est ouverte aux particuliers, services techniques et professionnels des 10 communes de la CCPMB et de Servoz.

En 2017, la CCPMB a décidé de mettre en place le contrôle d'accès sur toutes les déchèteries de son territoire (badges pour les Particuliers et les Professionnels) et d'instaurer la facturation des apports «Professionnels» à compter de début 2018 au plus tard.

Cette décision a eu un impact dès 2017 puisque le tonnage réceptionné a baissé de 11% par rapport à 2016.

Le taux de recyclage matière des déchets réceptionnés est de 40%.

### DECHETTERIE DE PASSY - ANNEE 2017

Catégories	Destination	Recyclage matière (tonnes)	Valorisation énergétique (tonnes)	Stockage en décharge (tonnes)	Traitements spécifiques (tonnes)	Année 2017	Evolution 2017/2016
Déchets Verts	Compostière de Savoie (74)	2 289				2 289	-14%
Bois	EGGER (88 )	195				195	-29%
Ferrailles	Portigliati (74)	362				362	-11%
Pneumatiques	Filière GRANULATEX	48				48	-7%
Papiers Cartons	Papeteries	164				164	8%
Huiles végétales	SERPOL	3,4				3,4	-32%
Textiles	Tri Vallées (73)	6,3				6,3	44%
Piles / Batteries	Recyclage	1,3				1,3	-80%
D3E	Filières OCAD3E	132				132	-4%
Encombrants Broyés	UIOM Passy (74)		924			924	-1%
Incinérables	UIOM Passy (74)		1 121			1 121	-10%
Huiles de vidange	VISCOLUBE SRL		9,5			9,5	52%
Gravats	CET3 SAGRAVE (01)			2 353		2 353	-15%
Encombrants	CET2 Satolas (38)			418		418	26%
DDS SET	SERPOL				28,6	28,6	-16%
DDS des particuliers	Filière EcoDDS (TRIALP)				5,5	5,5	
<b>TOTAL 2017</b>		<b>3 200</b>	<b>2 055</b>	<b>2 771</b>	<b>35</b>	<b>8 060</b>	<b>-11%</b>
Evolution 2017/2016		-14%	-6%	-11%	3%		



# 7

## LA DÉCHARGE DE LA FRASSE

La décharge d'ordures ménagères de Chedde-Passy, exploitée de 1974 à 1995, a été définitivement fermée en 1995. 320 000 tonnes y ont été entreposées. Des travaux d'aménagement ont été réalisés et les lixiviats (eaux ayant été en contact avec les déchets) font l'objet d'une collecte séparée. Compte tenu de leur charge polluante, ces eaux ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable. Ces eaux sont collectées séparément des eaux pluviales et sont rejetées dans un réseau d'assainissement pour être traitées à la station d'épuration de Passy.

Des analyses sont effectuées sur les lixiviats de la décharge et sur les eaux souterraines, pour vérifier le respect des seuils de concentration des polluants.

En 2015, des travaux de remise en état de la décharge de la Frasse ont été réalisés pour remédier à la dégradation de sa couverture argileuse aux infiltrations d'eau de pluie dans les déchets.

Les travaux, d'un coût de 450 000 Euros, ont consisté en un nouveau profilage du massif de déchets, avec la pose d'une couverture étanche sur le sommet, et la mise en place de caniveaux en pied de talus pour évacuer les eaux pluviales de surface vers l'Arve.



Grace aux travaux, le débit de lixiviats a diminué de 59% en 2017 par rapport à 2015.

## 1

### LES DÉCHETS COMPOSTABLES

#### « Opération compostage domestique »

Dépenses directes	Année 2017	Année 2016	Evolution 2017/2016	Recettes directes	Année 2017	Année 2016	Evolution 2017/2016
Achat composteurs et bio-seaux	20 607	24 332	-15 %	Participations des acquéreurs de composteur	7 400	7 387	0%
Location véhicule - Autre matériel	1 735	1 993	-13 %				
Communication	1 467	71	1 966 %				
<b>TOTAL</b>	<b>23 809</b>	<b>26 396</b>	<b>-10 %</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 400</b>	<b>7 387</b>	<b>0%</b>

## 2

### LE VERRE, LES RECYCLABLES ET LES DEEE

#### Dépenses directes « collecte selective »

	Année 2017	Année 2016	Evolution 2017/2016
Collecte du verre	186 434	186 704	0 %
Transport et tri des emballages	506 032	416 724	21 %
Dépenses de communication	86 759	57 208	52 %
Dépenses de personnel**	161 202	159 694	1 %
Reversements aides D3E hors Passy	55 060	55 648	-1 %
Reversements aides EcoMobilier hors Passy	136 342	155 951	-13 %
Autres frais (véhicule, carburant, affranchissement, formation, portables, vêtements, ...)	8 479	4 434	91 %
Amortissements *	42 629	48 005	-11 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 182 937</b>	<b>1 084 368</b>	<b>9 %</b>

\*Subventions amorties déduites

\*\*Remboursement dépenses de personnel déduit

#### Recettes directes « collecte selective »

	Année 2017	Année 2016	Evolution 2017/2016
Verre (OI Manufacturing)	107 244	109 008	-2 %
Gros de magasin : Papier Carton (VALAURA)	9 176	11 372	-19 %
Journaux - Magazines (VALAURA)	109 091	128 621	-15 %
Cartonnettes (EPR)	86 476	78 626	10 %
Flacons plastiques (EPR)	47 548	38 459	24 %
Aluminium (CORNEC)	5 270	2 735	93 %
Acier CS (SITA)	7 345	7 955	-8 %
Briques alimentaires (Novatissue)	558	562	-1 %
Aides ECOTLC	5 999	-	
Aides ECO-EMBALLAGES / CITEO Emballages	883 697	827 891	7 %
Aides OCAD3E hors déchetterie de Passy	57 029	55 190	3 %
Aides Eco-Folio / CITEO Papiers	61 467	52 389	17 %
Aides EcoMobilier hors déchetterie de Passy	117 115	167 103	-30 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 498 015</b>	<b>1 479 910</b>	<b>1 %</b>

## 3

## L'USINE D'INCINÉRATION DE PASSY

## Dépenses directes « usine d'incinération »

	Année 2017	Année 2016	Evolution 2017/2016
Contrat DSP SET MONT-BLANC	3 112 320	3 321 600	-6 %
Gros Entretien Renouvellement Bâtiments	-1 800	100 003	-102 %
Jury de nez	8 700	6 250	39 %
Réseau Air Rhône-Alpes de surveillance Dioxines - Métaux lourds	20 600	20 900	-1 %
Frais financiers (intérêts des emprunts)	128 642	145 766	-12 %
Amortissements *	646 072	656 792	-2 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 914 533</b>	<b>4 251 310</b>	<b>-8 %</b>

\* subventions amorties déduites

## Recettes directes « usine d'incinération »

	Année 2017	Année 2016	Evolution 2017/2016
Prestations facturées aux « autres clients » (Privés, syndicats extérieurs, STEP, déchetteries) hors incinérables déchetterie de Passy avec TGAP	1 233 962	1 301 157	-5 %
Participation des CC aux charges d'exploitation et au remboursement du capital des emprunts avec TGAP	3 183 132	3 314 801	-4 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 417 094</b>	<b>4 615 958</b>	<b>-4 %</b>

## 4

## LA DÉCHÈTERIE DE PASSY

## Dépenses directes « déchèterie de Passy »

	Année 2017	Année 2016	Evolution 2017/2016
Contrat SET MONT-BLANC	641 073	685 026	-6 %
Dépense traitement des déchets incinérables y compris TGAP	103 469	115 384	-10 %
<b>TOTAL</b>	<b>744 542</b>	<b>800 411</b>	<b>-7 %</b>

## Recettes directes « déchèterie de Passy »

	Année 2016	Année 2016	Evolution 2017/2016
Participation de la CC PMB et CC VCMB aux charges d'exploitation avec TGAP	724 298	778 988	-7 %
Recettes OCAD3E	11 185	10 343	8 %
Recettes EcoMobilier	8 976	11 079	-19 %
<b>TOTAL</b>	<b>744 458</b>	<b>800 410</b>	<b>-7 %</b>

## 5

### LA DÉCHARGE DE LA FRASSE

#### Dépenses directes « décharge de la frasse »

	Année 2017	Année 2016	Evolution 2017/2016
Eau et assainissement	24 737	33 232	-26 %
Electricité	601	1 044	-42 %
Location immobilières	1 162	1 162	0 %
Analyses lixiviats et eaux souterraines	1 804	5 169	-65 %
Entretien terrain, clôtures	9 943	6 188	61 %
Remise en état	8 000	8 000	0 %
Surveillance, entretien et télégestion pompes	9 721	6 392	52 %
<b>TOTAL</b>	<b>55 969</b>	<b>61 187</b>	<b>-9 %</b>

#### Recettes directes « décharge de la frasse »

	Année 2017	Année 2016	Evolution 2017/2016
Participation des CC	91 100	85 000	7 %
<b>TOTAL</b>	<b>91 100</b>	<b>85 000</b>	<b>7 %</b>

## 6

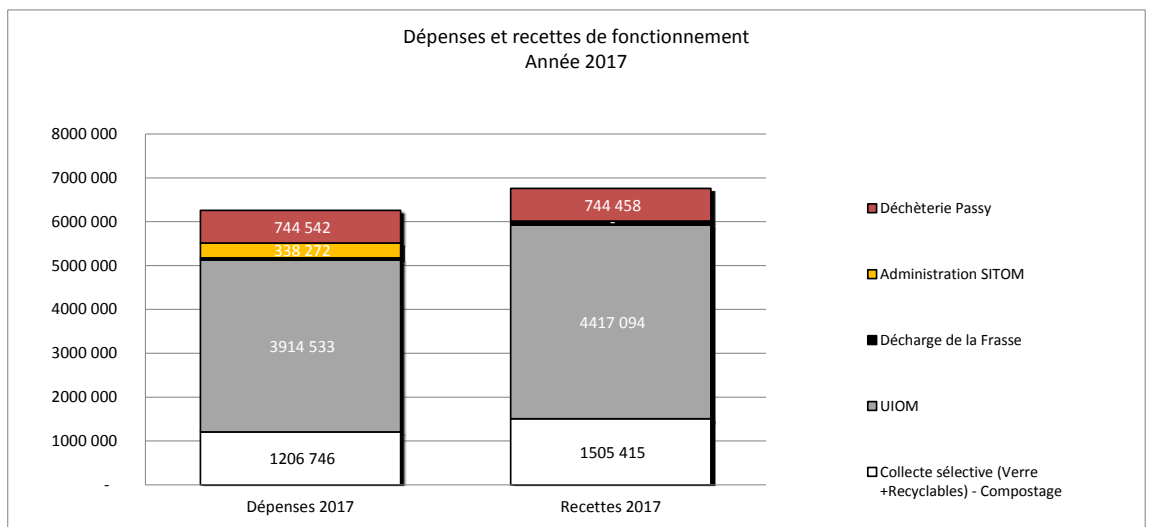
### LES DÉPENSES TRANSVERSALES

	Année 2017	Année 2016	Evolution 2017/2016
Dépenses de personnel	117 907	113 950	3 %
Indemnités élus	26 580	25 448	4 %
Taxe foncière	32 324	31 127	4 %
Honoraires (AMO suivi UIOM et avenants, maintenance informatique, assistances financière, juridique et en assurance, CSA3D)	24 302	29 338	-17 %
Etude (UIOM, méthanisation, DDS)	44 900	4 363	929 %
Aménagement bureaux	4 100	720	469 %
Décharge des Egratz (étude, analyses, ...)	1 182	2 291	-48 %
Autres frais (assurances personnel et véhicules, nettoyage, tickets resto, abonnements, annonces marchés, petits équipements, téléphone, affranchissement, ...)	86 977	67 794	28 %
<b>TOTAL</b>	<b>338 272</b>	<b>275 030</b>	<b>23 %</b>

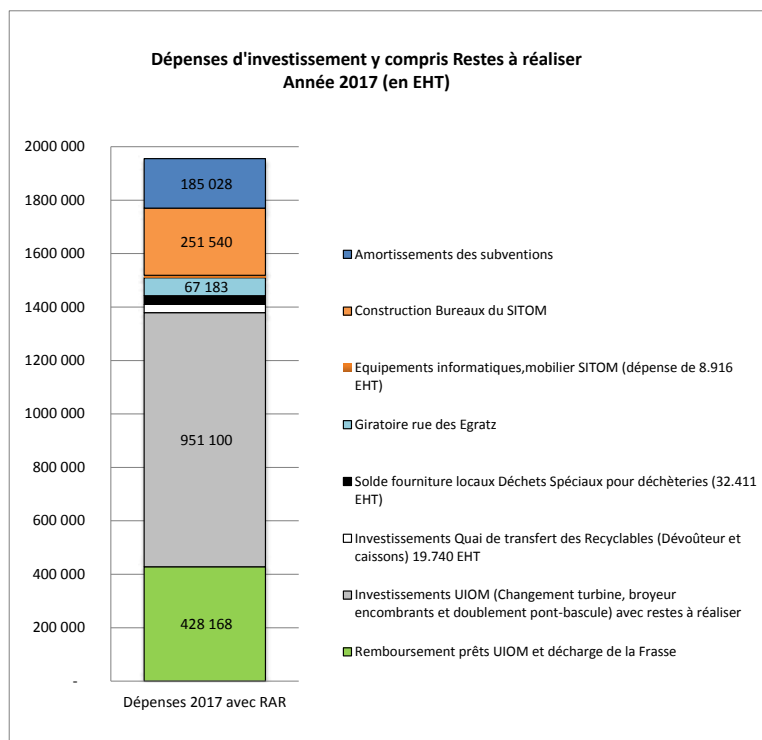
# 7

## BILAN FINANCIER

### Montant annuel global des dépenses et recettes de fonctionnement



### Montant des dépenses d'investissement 2017



## 8

### LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS Traitement des déchets ménagers

Année 2017	Tonnages	Dépenses en EHT avec TGAP	Recettes EHT (vente matériaux, éco-organismes, recettes extérieurs)	Coût résultant 2017 EHT/tonne avec TGAP	Coût résultant 2016 EHT/tonne avec TGAP	Evolution 2017/2016
Coût moyen de l'incinération des OM	23 986	3 914 533	1 233 962	111,76	120,17	-7%
Coût moyen du remboursement du capital des emprunts pour l'UIOM	23 993	409 168	-	17,06	16,29	5%
Coût moyen de l'incinération des OM yc amortissement	23 993	4 323 701	1 233 962	128,82	136,46	-6%
Coût du recyclable	8082	1 182 937	1 498 015	-38,99	-46,04	15%
Coûts transversaux SITOM (hors dépenses exceptionnelles)	32 068	338 272	-	10,55	8,44	25%
Coût moyen de traitement des déchets ménagers yc amortissements	32 068	5 844 910	2 731 978	97,07	99,12	-2%

## Exploitation de la déchèterie de Passy

Année 2017	Tonnages	Dépenses en EHT avec TGAP	Recettes EHT (D3E, EcoMobilier)	Coût résultant 2017 EHT/tonne avec TGAP	Coût résultant 2016 EHT/tonne avec TGAP	Evolution 2017/2016
Coût d'exploitation	8 060	744 542	20 161	89,87	86,41	4%



Déchèterie de Passy - JPO 2017

## 1

## CONTEXTE

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc doit faire face à l'affluence touristique. Son territoire accueille chaque année plus de 2 millions de visiteurs. Pour inciter les habitants permanents, vacanciers et professionnels à trier leurs déchets, le SITOM compte aujourd'hui 5 animateurs.

Les animateurs effectuent des animations auprès des divers publics : élus, écoliers, vacanciers, professionnels ... en des lieux très différents : écoles, marchés, supermarchés, conseils municipaux, commerces ...

A cette communication orale s'ajoute une communication écrite et visuelle, là encore pour assurer la permanence et la cohérence du message sur le territoire. Le SITOM a adapté sa communication écrite aux populations étrangères, en traduisant certains documents en anglais et italien.

Les actions sont de plus en plus orientées vers la sensibilisation et/ou l'accompagnement de «relais», comme les syndics, les loueurs de meublés et ce pour toucher d'avantage d'utilisateurs.



Animation sur les quais de Sallanches



# 2

## COMMUNICATION ÉCRITE

### 2-1 Signalétique sur les conteneurs

Les supports visuels sont nécessaires et prioritaires pour informer la population sur le bon geste de tri ou des changements de collectes : il s'agit par exemple de la signalétique mise en place à proximité ou sur les conteneurs. Elle est fournie gratuitement aux collectivités.



Durant l'année 2017, 105 panneaux ont été distribués à la CCPMB, pour tous les points d'apports volontaires de Megève compte tenu d'une réorganisation de la collecte.

### 2-2 Documents pour les loueurs de meublés

Pour « aider » les loueurs de meublés dans la mise en place du tri sélectif, le SITOM fournit gratuitement l'affichage des consignes de tri sous l'une ou plusieurs des formes suivantes :

- document papier format A5 reprenant les consignes de tri, même document recto-verso en versions anglaise et italienne,
- document plastifié format A5 repositionnable avec les consignes de tri,
- autocollants ronds de diamètre 15 cm reprenant les consignes de tri pour le Verre, les Recyclables et les Ordures Ménagères.



En 2017, 190 « kits » ont ainsi été distribués.



## 2-3 Documents pour les habitants et touristes

Le SITOM possède de nombreux documents de communication destinés à des publics variés :

### Le Mémo-tri (2001-2010)

Il existe toujours deux versions : l'autocollant repositionnable destiné aux locations de meublés / syndics et le mémo-tri traduit en anglais et italien.

Plus de 2 000 Mémo-tri ont été déposés dans les mairies et Offices de tourisme en 2017.

### Le Guide et la reglette de tri (2017)



Guide du tri 2017



Reglette de tri 2017



- Le Guide du tri a été renouvelé et distribué à tous les foyers à l'automne 2017.
- La réglette de tri permet de répondre à des questions de tri très précises. Elle est distribuée aux habitants permanents à l'occasion des stands et lors des réunions de distribution des composteurs.

### Le Cabas de tri (2013)

Il est depuis de nombreuses années, distribué aux habitants permanents et secondaires. Il est destiné à faciliter le geste de tri en permettant le lien entre la maison et le conteneur le plus proche, mais aussi à communiquer sur la réduction des déchets.

Plus de 800 cabas ont été distribués en 2017.



## 2-4 L'ÉCO des Vallées du Mont-Blanc

Chaque année, le SITOM édite deux publications (été, hiver) destinées à informer la population. Les thèmes retenus sont choisis pour répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire. Depuis 2016, la société YP Médias a été retenue pour les prestations de création du journal du SITOM, l'agence ZOOM étant chargée de la création graphique.

**Journal n°31 été 2017 (36 300 exemplaires)**

**Sommaire du journal n°31:**

**Page 4** – Dossier « Usine d'incinération »  
Interview du Président Mr Philippe Drevon – Chiffres clés

**Page 11-** Journées Portes Ouvertes 2017



**Journal n°32 hiver 2017 (36 000 exemplaires)**

**Sommaire du journal n°32:**

**Page 4** – Dossier « Gaspillage alimentaire : Le SITOM agit, pourquoi pas vous ? »

**Page 10** – Bonnes astuces

**Page 11** – Monactu.ado  
« Do It Yourself – Le baume à lèvres »  
L'appli malinge : [compost-challenge.com](http://compost-challenge.com)

**Page 12** – « Le guide du tri est sorti ! Grâce à lui, le tri devient un jeu d'enfants »



## 2-5 Documents divers

Le SITOM possède également divers documents de communication plus généralistes :

- Livret « le recyclage ou la deuxième vie des emballages » – Eco-Emballages / SITOM
- Fascicule sur la filière de recyclage des D3E – SITOM
- Eco-quizz – SITOM
- Autocollants « Stop Pub » - Ministère du Développement Durable
- Plaquette d'information sur l'usine d'incinération de Passy et sur la valorisation des mâchefers – SET Mont-Blanc
- Autres plaquettes ADEME



## 2-6 Courrier informatif aux nouveaux arrivants

Depuis mars 2012, le SITOM achète à la Poste un listing des arrivants sur le territoire du SITOM. Tous les mois, un envoi est réalisé sous enveloppe nominative, contenant :

- Un mot de bienvenue
- Un mémo- tri
- Un autocollant STOP PUB pour la boîte aux lettres
- Un flyer proposant l'achat d'un composteur

Nombre de nouveaux arrivants par collectivité – Année 2017



## 2-7 La presse écrite

Les animateurs du SITOM sont régulièrement en contact avec les correspondants du Dauphiné Libéré, du Messager et Vivre en Val d'Arly, pour les informer de leurs différentes actions.



Article Dauphiné Libéré  
du 29 septembre 2017

### Insertion dans les bulletins municipaux et magazines institutionnels

Les communes, à travers leurs bulletins municipaux sont également un relai important. Elles publient régulièrement des articles sur le tri et la gestion des déchets ménagers, dont certains fournis par le SITOM.

### Insertion des consignes de tri dans les guides du territoire

Afin de communiquer les consignes de tri aux touristes et saisonniers, le SITOM finance des encarts dans les Guides du territoire.

**En vacances,  
Je trie aussi**



OÙ

Dans les différents conteneurs de collecte présents aux abords de la voirie de Chamonix.

COMMENT

Grâce à la signalétique de chaque conteneur de collecte.

**RECYCLABLES**  
En vrac, bien vidés.  
Mémoriser !

**ORDURES MÉNAGÈRES**  
En sac fermé.  
Mémoriser !

**VERRE**  
Ni bouchon, ni couvercle.  
Mémoriser !

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le SITOM des Vallées du Mont-Blanc.



Tél. 04 50 78 10 48  
www.sitomvalleesmontblanc.fr  
contact@sitom.fr

Chamonix 'Mag

## 2-8 Le site internet

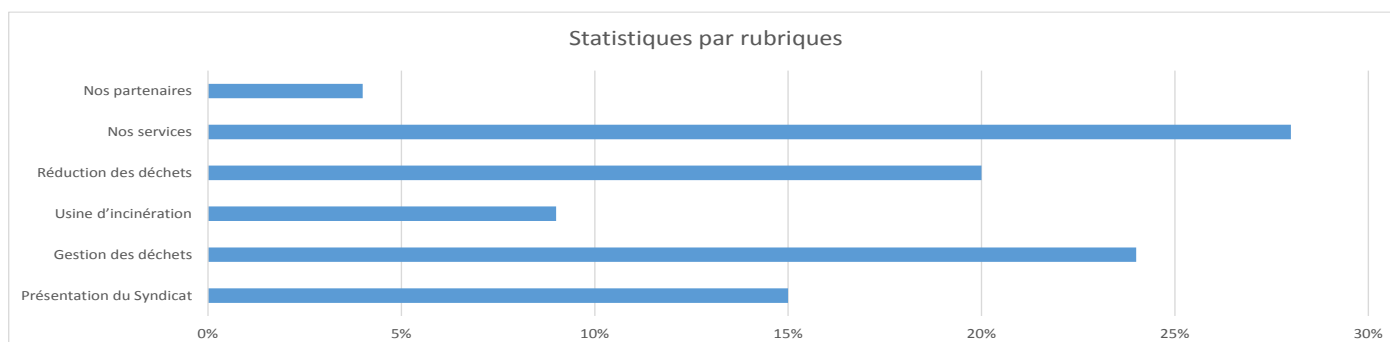
### Les actions menées en 2017

- Changement régulier de la page « Actualité »,
- Ajout dans la rubrique « Agenda » des dates de participation du SITOM aux manifestations du territoire (stand d'information sur le tri...) des dates de ventes de composteurs.
- Approvisionnement en nouveaux articles (fiches pratiques, jeux)
- Actualisation d'anciens articles (Compostage, ventes Composteurs, demande de prêt d'éco-verres et d'écollectos, textiles, rapport annuel, etc...).

- 41 000 visites en 2017
- environs 77 visites / jours

La moyenne des visites par jour s'élevait à 77 en 2017, Cette moyenne est supérieure à celle des sites institutionnels (mairies...), qui atteignent généralement 20 à 30 visites/jour.

### Evolution des visite en 2017



## 2-9 Mise en place des consignes de tri en habitat collectif

Pour inciter au tri et réduire les erreurs de tri, les consignes de tri doivent être largement diffusées au sein des logements collectifs hébergeant des résidents secondaires, touristiques et aussi permanents.

La démarche a été menée en 2016 sur le Val d'Arly. En 2017, 5 communes de la CC Pays du Mont-Blanc en ont bénéficiées : Praz-sur-Arly, Megève, Demi-Quartier, Combloux et Cordon.

- Contact et prise de RDV avec les agences immobilières syndics de copropriétés, les agences locatives et les centrales de réservation.
- Elaboration de supports de communication en lien avec les agences et la CC (articles «tri des déchets » sur les règlements de copropriété, mail type aux propriétaires-loueurs, mise à disposition des consignes de tri lors d'AG, affiches,...)
- Affichage dans les halls d'immeubles, mise à disposition des kits « loueur de meublé » dans les agences et équipement en signalétique des immeubles dotés de locaux poubelles.

A Megève de très nombreux bâtiments sont équipés de locaux poubelles, voire de vide-ordures, ce qui représente un vrai frein au tri et une désresponsabilisation des usagers face à leur production de déchets.

- 5 Communes
- 22 agences en contact
- 671 affiches posées dans 575 immeubles, 8290 logements concernés.
- 233 locaux poubelles équipés dont 52 colonnes de vide-ordures.
- 11065 mémos repositionnables, 340 autocollants ronds (verre, recyclables, ordures ménagères) et 560 stop pub, et 450 mémos distribués en agences et centrales de réservation.

## 3

### COMMUNICATION ORALE

#### 3-1 Les animations grand public

Le SITOM axe sa communication sur des actions de proximité afin d'aller à la rencontre des habitants permanents, des vacanciers et des résidents secondaires. Pour cela, les animateurs possèdent un stand qu'ils placent sur les marchés, dans les supermarchés, devant les offices du tourisme,...

- 20 animations touristiques
- Plus de 1 000 personnes rencontrées en 2017

Le stand informe les différents publics sur la gestion des déchets, le recyclage, la réduction à la source et sur le compostage individuel, mais aussi collectif.

Le stand présente une partie fixe destinée à informer les passants sur le devenir de leurs emballages, par le biais de différents supports.

Divers documents sont laissés à disposition du public (guides de tri, sacs de pré-collecte, mémos, « l'Eco des Vallées du Mont-Blanc », documents Eco-emballages «le recyclage ou la deuxième vie des emballages» et documents divers).



Animation sur les quais de Sallanches



## 3-2 Les animations scolaires

### Primaires

Durant l'année scolaire 2016/2017, les animateurs ont sensibilisé 121 classes dans 27 établissements scolaires. (106 en 2015/2016).

Ces interventions ont lieu dans les classes de primaires, du CP au CM2, sur demande des enseignants.

Les enseignants ont le choix entre 6 modules de 3h en fonction de l'âge et du niveau des enfants.

Sont proposés 6 modules pour 6 objectifs :

- Module « Découverte » - CP : distinguer les matières des différents déchets
- Module « Recyclage » - CP au CM2 : connaître une filière de recyclage
- Module « Compostage » - CE1 au CM2 : découvrir le processus et l'intérêt du compostage
- Module « Réduction » - CE1 au CM2 : identifier les gestes pour diminuer la production des déchets
- Module « Experts » - CM1 au CM2 : comprendre le fonctionnement de l'usine d'incinération
- Module « Déchèterie » - CM1 au CM2 : connaître les déchets acceptés en déchèterie et leur devenir

Suite à l'animation, le SITOM propose des livres en prêt aux écoles pour qu'ils puissent si ils le souhaitent poursuivre sur la thématique des déchets en classe.

Le SITOM participe aux rencontres Festisciences organisées par l'Education Nationale. Des classes de maternelles et primaires ( 250 élèves) ont participé aux ateliers dont celui du SITOM sur la réduction des déchets.

- 121 interventions dans 27 établissements scolaires
- 2 995 élèves sensibilisés
- Un catalogue de 6 modules de 3 heures
- 363h d'animations

Nombre d'interventions par module sur l'année scolaire 2016 / 2017

48	animations sur le compostage
23	animations sur le recyclage
23	animations sur la découverte des déchets
12	animations sur la réduction des déchets
12	animations sur le fonctionnement d'une déchèterie
8	animations sur le fonctionnement de l'UIOM
121	



## Animations en établissements scolaires hors écoles primaires

Chaque début d'année scolaire, le SITOM envoie à tous les Responsables des Collèges, Lycées, IME, MFR un courrier de proposition d'intervention.

Les interventions proposées sont gratuites et différentes selon le public concerné et le choix de l'établissement. A la suite de chaque intervention, il est possible pour les établissements scolaires de continuer à travailler sur cette thématique par des visites de sites :

- Pour les 3ème : Centre de tri Excoffier à Villy le Pelloux
- Pour les 3ème, 4ème, IME et MFR : Usine d'incinération de Passy durant les journées portes ouvertes organisées tous les 2 ans.

Les interventions ont pour but de poursuivre la sensibilisation des jeunes afin d'ancrer le message sur la gestion des déchets ménagers au SITOM (consignes de tri, recyclage, incinération, réduction à la source...).

- 35 interventions
- 8 établissements
- 731 élèves sensibilisés



Visite du centre de tri

Nombre de classes sensibilisées – Année 2016 / 2017:



## 3-3 Information des professionnels

Les animateurs informent directement les professionnels sur leur lieu de travail pour:

- repréciser les consignes de tri (ex: restaurant le Tour à Chamonix sur le tri du Verre)
- informer sur une nouvelle organisation de collecte (ex: restaurants de Megève lors de la modification de la collecte du Verre)
- accompagner lors de la mise en place du tri (ex: tri des déchets du marché de Megève)

## 3-4 Les réunions en milieu professionnel

A la demande, les animateurs interviennent pour former le personnel en milieu professionnel.

- 25 réunions d'information
- 175 personnes sensibilisés

Les réunions en milieu professionnel - Année 2017				
	Etablissements	Dates de formation	Nombre de participants	Communes
CC Pays du Mont Blanc	APEI - Foyer du Mt Joly	05/01/2017	7	Sallanches
	Ecole Saint Joseph	10/01/2017	21	Sallanches
		13/03/2017		
	MFR Le Belvédère	13/01/2017	16	Sallanches
	Collège de Varens	15/03/2017	17	Passy
	Résidence Maeva	12/06/2017	30	Megève
		18/12/2017		
	MFR Le Belvédère	12/07/2017	4	Sallanches
	Epicierie sociale	12/07/2017	3	Passy
		18/7/2017	1	
	Gendarmerie	09/08/2017	9	St Gervais les Bains
	Decathlon Mountain Store	09/08/2017	3	Passy
		04/10/2017	6	Passy
	Championnet	05/10/2017	8	Sallanches
Collège/Lycée Saint Joseph	18/10/2017	1	Sallanches	
Espace Animation	11/12/2017	2	Sallanches	
Collège/Lycée Saint Joseph	13/12/2017	7	Sallanches	
MFR Le Belvédère	15/12/2017	9	Sallanches	
CC Vallée Mont-Blanc Chamonix	Blue Ice	06/04/2017	8	Les Houches
	Hôtel Excelsior	21/08/2017	6	Chamonix
	Hôtel-restaurant	20/09/2017	1	Les Houches
	Ecole Vallorcine	05/10/2017	1	Vallorcine
	Ecole Les Houches	18/12/2017	10	Les Houches
	Résidence et Spa du Mont-Blanc	21/12/2017	5	Vallorcine
Val d'Arly	Ecole Notre Dame de Bellecombe	09/09/2017	1	Notre Dame de Bellecombe
	<b>Total</b>	<b>25 réunions</b>	<b>175</b>	

## 3-5 La radio

La campagne de communication Radio a été réalisée en 2017 majoritairement sur Radio Mont-Blanc.

Cette campagne permet de maintenir la communication sur le tri et la réduction des déchets auprès des habitants et d'informer les vacanciers et personnes de passage des consignes de tri applicables sur le territoire.

De plus, elle permet d'annoncer (hors plages publicitaires payantes) des événements ponctuels et actualités à la populations permanente via l'agenda, le journal ou des interviews dans la matinale.

Les textes sont écrits par le SITOM, enregistrés par des professionnels en studio à Paris et d'une durée de 30 secondes.

Résumé de l'année 2017 :

- 1 spot « Tri des déchets » : 60 diffusions du 05/02 au 02/03, du dimanche au jeudi.
- 1 spot « vente de composteurs » : 12 diffusions du 20 au 25/03.
- 1 spot « Journées portes ouvertes 2017 » : 60 diffusions du 7 au 17/06.
- 2 spots d'été « Pique-nique / Bouteilles » en alternance: 128 diffusions du 09/07 au 30/08, du dimanche au mercredi.
- 1 spot : « kit loueurs de meublés » : 30 diffusions du 21/12 au 30/12.

Radio Plus a également diffusé le spot pour annoncer les ventes de composteurs et les Journées portes ouvertes.

### SPOTS DIFFUSÉS EN 2017

#### SPOT VENTE DE COMPOSTEURS 2017

Les ventes de composteurs reprennent sur le territoire du SITOM.

Vendus en kit, toujours au prix de 15 Euros, en plastique ou en bois.

Venez chercher le vôtre lors des permanences organisées par le SITOM sur les différentes communes.

Retrouvez les dates et lieux de vente sur le [www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr) ou sur simple demande au 04.50.78.10.48.

#### SPOT JOURNÉE PORTES OUVERTES 2017

-Comment réduire ses déchets ?

-Comment les trier ?

-Que deviennent-ils ? ?

Trouvez les réponses à vos questions lors des Journées Portes Ouvertes du SITOM les 15, 16 et 17 Juin de 9h à 18h à Passy.

Au programme :

-Visite de l'usine d'incinération pour comprendre son fonctionnement et le système de filtration des fumées.

-Parcours sous chapiteaux, troc livres et espaces ludiques pour les enfants.

En nouveauté, venez tester vos connaissances avec la cuisine éco-responsable et la table de tri.

Plus d'infos :

[www.sitomvalléesmontblanc.fr](http://www.sitomvalléesmontblanc.fr)

## 3-6 Les Journées Portes Ouvertes

Le SITOM a organisé ses journées portes ouvertes du Mercredi 14 au samedi 17 juin 2017 en collaboration avec le personnel de la SET Mont-Blanc.

Sur cette édition, 981 personnes ont été accueillies sur le site dont 521 enfants, 117 accompagnateurs et 343 visiteurs « grand public ».

Le programme de ses journées fut rythmé par des visites guidées de l'usine d'incinération par le personnel de la SET Mont-Blanc, des ateliers pratiques, des expositions. L'accent était également mis sur la nouveauté avec de nombreuses activités comme le jeu « la roue des restes », l'espace bricolage, la « cuisine éco-responsable », la « table de tri », le « troc livres » et une conférence sur le suivi environnemental grâce aux lichens.

Comme chaque année, un concours de sculptures à partir de déchets a été proposé pour les élèves des écoles primaires avec pour thème : « Les animaux de nos forêts et de nos montagnes ». Après le vote des visiteurs

(298 bulletins exprimés), l'école des Contamines a remporté la 1<sup>ère</sup> place grâce à sa sculpture « L'aigle » (voir ci-contre « retour en images »). Les gagnants ont pu visiter « Le Jardin des Cîmes »

à Passy. Suite à cet évènement de 4 jours, les retours des visiteurs sont positifs, la majorité pense avoir appris de nouvelles informations sur la gestion des déchets (réduction, compostage, tri, recyclage, incinération, ...) et a apprécié le contact avec les agents du SITOM et de la SET Mont-Blanc.

Prochaine édition au printemps 2019.

- 4 jours
- 521 élèves
- 117 accompagnateurs
- 343 visiteurs

-----  
981 personnes



## 3-6 Éco-événements

Pour accompagner les organisateurs qui souhaitent organiser un éco-événement, le SITOM propose trois fiches pratiques téléchargeables à partir du site internet du SITOM. <http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Demande-d-ecollectos>

Le SITOM propose un film de 20 secondes aux organisateurs qui souhaitent communiquer sur leur démarche durant l'événement.



## Fiches pratiques et support de communication

Utiliser des gobelets réutilisables <span style="float: right;">Niveau de difficulté ★★★★★</span>		
Thème	Prévention des déchets	Facteurs de réussite
Action	Réduire la consommation de vaisselle jetable	Être communicatif sur le dispositif mis en place
Objectifs	Réduire la production de déchets Réaliser un comportement éco-citoyen	
Mise en Place	<p><b>Réaliser l'événement - Evaluation des besoins et prix.</b></p> <p>Celaux gouvernements le nombre de gobelets à prévoir en fonction du nombre de participants.</p> <p>Les ventes faites par le SITOM sont disponibles à l'unité d'achat de 1000 unités.</p> <p>L'organisateur s'engage à remettre au SITOM une somme de 1 Euro TTC par vaisselle achetée, par lot de 1000 unités, à l'ordre du TRIDOM PUBLIC.</p> <p><b>Pendant l'événement - Organisation de la distribution et des cautions.</b></p> <p>La gestion de la fauvette pour l'organisation de différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation 1 : Une seule vaisselle est mise à disposition des gobelets, le prix est fixé par plusieurs personnes qui distribuent les gobelets et les cautions de chacun.</li> <li>Organisation 2 : La gestion des gobelets se fait sur une partie du bar. Cette partie du bar est un seul gobelet et est gérée par 1 ou plusieurs personnes.</li> <li>Organisation 3 : La gestion des gobelets fait partie intégrante du bar. Si la vaisselle présente sera gérée, la consommation est gratuite d'un côté, que le client récupère en rendant son gobelet. On peut prévoir des cautions à donner à donner à ceux qui n'ont pas personnellement pour les rendre de cautions.</li> </ul> <p>Dans tous les cas, les cautions de distribution des gobelets doivent être bien visibles et placés près de la fauvette principale du public.</p>	
Communication	Afin que le public, les participants et les bénévoles comprennent correctement le système de gestion, il est recommandé de mettre en place des panneaux explicatifs de la méthode.	
Services	Surtout : Eau de l'événement	
Personnes	1 à 2 personnes par point de distribution	
Résultats	C'este solution apporte comme le plus écologique pour les gobelets : moins de matières premières pour la fabrication, moins de déchets produits, agitée avec le reflux commercial. <p>Pour le reste de la journée, on pourra également privilégier l'utilisation de vaisselle en dur réutilisée. Des autres idées que des gobelets sont proposées par différents prestataires (voir annuaire).</p>	
Indicateurs	Nombre de gobelets utilisés (rendre visible...)	

Former et sensibiliser les équipes <span style="float: right;">Niveau de difficulté ★★★★★</span>								
Thème	Sensibilisation et information	Facteurs de réussite						
Action	Former les équipes	Sensibiliser, former une équipe de bénévoles						
Objectifs	Réaliser le comportement éco-citoyen							
Mise en Place	<p>Pour organiser et mettre en place une gestion efficace des déchets sur votre événement, il faut une équipe entièrement dédiée à cela !</p> <p>Combien de personnes seront nécessaires dans cette équipe ?</p> <p>Pour un événement en extérieur :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>moins de 100 personnes sur le site</td> <td>de 100 à 500 personnes sur le site</td> <td>au-delà de 500 personnes sur le site</td> </tr> <tr> <td>1 à 3 bénévoles</td> <td>3 à 10 bénévoles</td> <td>plus de 10 bénévoles</td> </tr> </table> <p>Il faudra donc se constituer le plus tôt possible en amont de l'événement. La désignation d'un référent dédié à l'organisation générale de l'événement est recommandée auprès des différents intervenants (Bénévoles, bénévoles...)</p> <p>Il sera l'organisateur privilégié des collectives qui se chargent de la collecte et du triage.</p> <p><b>Membres de l'équipe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>En amont de la manifestation :</b> Réunion préalable avec le référent et le SITOM pour définir les besoins matériels nécessaires et les collecter sur un site. Remarque les bénévoles au en des déchets pendant une réunion de préparation avec un animateur du SITOM.</li> <li><b>Lors de l'événement :</b> Mettre en place durant l'événement de la mise en place certains des moyens de collecte. (Réaliser des tournées régulières pour définir les points de tri, changer les sacs pleins et contrôler éventuellement la qualité du tri) Remarque les déchets vers les zones de collecte et réaliser le suivi de la production de déchets.</li> <li><b>En aval :</b> Rendre visible de l'action et proposer des améliorations pour ses prochaines éditions.</li> </ul>		moins de 100 personnes sur le site	de 100 à 500 personnes sur le site	au-delà de 500 personnes sur le site	1 à 3 bénévoles	3 à 10 bénévoles	plus de 10 bénévoles
moins de 100 personnes sur le site	de 100 à 500 personnes sur le site	au-delà de 500 personnes sur le site						
1 à 3 bénévoles	3 à 10 bénévoles	plus de 10 bénévoles						
Personnes	Une personne référente et une équipe de bénévoles							
Indicateurs	Nombre de bénévoles, nombre de personnes formées							

Organiser le tri sur votre événement <span style="float: right;">Niveau de difficulté ★★★★★</span>		
Thème	Tri des déchets	Facteurs de réussite
Action	Mettre en place le tri et le point	Appareillement adapté Changer les sacs régulièrement
Objectifs	Augmenter le taux de recyclage	
Mise en Place	<p><b>Les installations</b></p> <p>Le SITOM propose aux associations et aux communes le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs séparés "collecteur" et "point". Un "collecteur" est composé d'un sac sur lequel s'appuie 2 couvercles en un point. Le couvercle est de couleur jaune pour les emballages recyclables et gris pour les autres déchets. Le "collecteur" sera à disposition des associations et des communes du territoire du SITOM.</p> <p><b>Formulaire de demande :</b></p> <p>Sur un plan de location, placer les différents points de tri avec des annotations pour gérer les déchets.</p> <p>Pour cette installation, rappeler vous de certains principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les collecteurs doivent être en nombre suffisant pour qu'un mètre carré de collecte soit toujours visible par le public.</li> <li>L'événement se poursuit dans le nuit, essayer de placer vos collecteurs dans les endroits adaptés.</li> </ul> <p>Double collecteurs du SITOM</p>	
Personnes	Une personne référente et une équipe de bénévoles	
Communication	Signaler la démarche du tri effectué en faisant une annonce écrite ou proposer d'une vidéo ou un autre média à demander au SITOM.	
Indicateurs	Nombre de sacs de recyclables et d'autres	

## Les écollectos

Le SITOM propose depuis 2007 aux associations et aux communes du territoire, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'ils organisent. « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! », c'est un des messages que le SITOM souhaite communiquer auprès de la population et des organisateurs.

Le SITOM propose le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés «écollectos » en contrepartie d'une caution.

Le contrat définit les conditions et modalités du partenariat entre les parties pour la mise en place d'un dispositif de collecte et de tri des emballages sur les sites de la manifestation.

30 «écollectos» sont à la disposition des associations et des communes du territoire du SITOM, dont :

- 17 écollectos stockés au SITOM à Passy
- 10 écollectos stockés à la déchèterie du Closy (Chamonix)
- 2 écollectos stockés à la CA Arlysère (Flumet)

- 260 écollectos empruntés
- 51 manifestations
- 1 formation pour les organisateurs

	Nbr de manifestation	Nbr d'emprunts
CCVCMB	24	126
CCPMB	27	134
Val d'Arly	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>260</b>

Les écollectos de la marque Glasdon



Les écollectos de la marque Rossignol



La loi de transition énergétique (LTE), adoptée le 17/08/2015, impose :

- de réduire de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA= Verre + Recyclables + OM + déchets de déchèteries) entre 2010 et 2020
- d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme matière, notamment organique. Cette loi fixe les taux de valorisation des déchets non dangereux, non inertes (Verre + Recyclables + OM + déchets des déchèteries hors gravats) à : 55% en 2020 et 65% en 2025.

Sur l'année 2017, grâce aux actions mises en place pour la réduction des déchets, 748 tonnes de déchets ménagers ont été évitées ou détournées des ordures ménagères.

Par ailleurs en 2017, 7.423 tonnes de Verre et Recyclables ont pu être recyclées sur un gisement global de déchets ménagers de 32.059 tonnes, soit un taux de recyclage de 23,1%.

Au niveau des déchèteries du territoire du SITOM et hors gravats, 26.269 tonnes ont été collectées dont 17.150 tonnes ont été recyclées (ferraille, déchets verts, carton, D3E, pneus, huile végétale, batteries, textiles, plâtres) soit un taux de recyclage matière de 65%.

**Sur le territoire du SITOM, le taux de recyclage global hors gravats s'élève à 42 % en 2017.**

Les Programmes Locaux de Prévention des déchets (PLP) définissent les actions pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique.

La participation et l'implication de tous les acteurs (habitants, touristes, professionnels, élus) sont nécessaires pour:

- réduire la production de déchets
- extraire les déchets recyclables encore incinérés
- diminuer les erreurs de tri



